

mars 2020
n°171



Journal de Dracy-le-Fort



Dracy-le-Fort d'après peinture 1856



nos motards au rendez-vous du JDD le 11 janvier

Sommaire	
page 1	: Etat civil Don de sang Edito
page 2	: Covid-19 Lavage des mains
page 3	: De l'or noir sous nos pieds
pages 4-5	: Rendez-vous annuel du JDD
pages 6-8	: Après le périple à moto
pages 9-11	: Evolution des moyens de transport
page 11	: Collecte des déchets
page 12	: Année bissextile
pages 13-15	: Villages "aux noms de saints"
pages 16-21	: Associations
page 21	: "C'était en mars 2020 ... "
pages 22-23	: Carnet de deuil
page 24	: Quelques photos ...
pages 25-38	: Conseils Municipaux



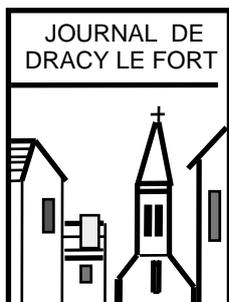
vers 1900



en 1994



en 2011

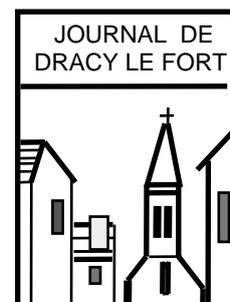


1977

JOURNAL DE DRACY

n° 171

mars 2020



2020

ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Gilbert NEUMAR, le 24 février 2020

David GRZYMLAS, le 26 février 2020

Guy MICHAUDET, le 29 mars 2020

A leurs familles, nos sincères condoléances.



AMICALE POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE GIVRY ET SES ENVIRONS
MAIRIE DE GIVRY (71640)

L'amicale des donneurs de sang de Givry vous invite à participer à la collecte qui aura lieu :

Salle des Fêtes de Givry mercredi **15 avril 2020** de 8h à 12h30

Venez nombreux, nous avons besoin de votre don pour permettre de sauver des vies.

Edito

Ce numéro 171 a été réalisé dans les conditions exceptionnelles du confinement imposé par l'épidémie du coronavirus. Comme il ne peut être distribué dans vos boîtes à lettres dans sa version papier, nous avons souhaité vous le diffuser exceptionnellement dans sa version numérique par internet, afin de conserver un lien avec vous, de continuer à vous informer de la vie de notre village (avant le confinement) et vous distraire un peu. Nous vous serions reconnaissants de faire suivre cet exemplaire numérique à vos contacts, amis, famille habitants de Dracy qui ne l'auraient pas reçu. L'exemplaire papier sera distribué plus tard. Sur le sujet du coronavirus, nous nous sommes limités volontairement à ne vous donner que les consignes de l'OMS sur le lavage des mains.



L'équipe du Journal de Dracy

Covid 19 ... Comment bien se laver les mains pour éviter d'être contaminé ?



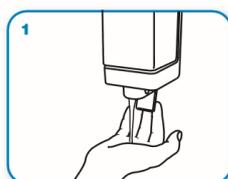
Pour lutter contre les épidémies dont celle causée par le coronavirus Covid-19, le lavage des mains est une mesure très efficace ... à condition d'être effectuée correctement. Suivez le guide !

Bien se laver les mains est le premier geste-barrière pour lutter contre une épidémie. En effet, notre environnement est potentiellement contaminé par des virus et bactéries présents sur les surfaces et objets, après les éternuements de personnes malades notamment. Lorsque nous posons nos mains sur ces objets, elles sont à leur tour contaminées par les microbes. Or, nous portons nos mains au visage en moyenne une fois par minute, déposant à chaque fois virus et bactéries non loin des « portes d'entrée de l'organisme » que sont la bouche, le nez et les yeux. Les agents pathogènes peuvent alors pénétrer dans l'organisme : nous sommes contaminés.

Le lavage à l'eau et au savon est un moyen simple et rapide d'éliminer les virus et bactéries de nos mains. Pour qu'il soit efficace, il doit être suffisamment long (environ 1 minute) et permettre de **savonner toutes les zones**, y compris les dessous des ongles, le dos de la main et les pouces.



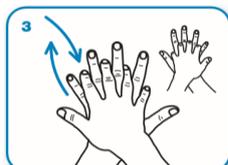
0 Mouiller les mains abondamment



1 Appliquer suffisamment de savon pour recouvrir toutes les surfaces des mains et frictionner :



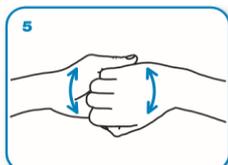
2 Paume contre paume par mouvement de rotation,



3 le dos de la main gauche avec un mouvement d'avant en arrière exercé par la paume droite, et vice versa,



4 les espaces interdigitaux paume contre paume, doigts entrelacés, en exerçant un mouvement d'avant en arrière.



5 les dos des doigts en les tenant dans la paume des mains opposées avec un mouvement d'aller-retour latéral.



6 le pouce de la main gauche par rotation dans la paume refermée de la main droite, et vice versa,



7 la pulpe des doigts de la main droite par rotation contre la paume de la main gauche, et vice versa.



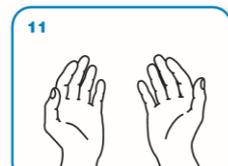
8 Rincer les mains à l'eau,



9 sécher soigneusement les mains avec une serviette à usage unique,



10 fermer le robinet à l'aide de la serviette.



11 Les mains sont prêtes pour le soin.

Et les solutions hydroalcooliques ?

Les solutions hydroalcooliques (SHA) sont également intéressantes pour désinfecter les mains, c'est-à-dire se débarrasser des bactéries et virus qui pourraient être présents à leur surface. Cependant, on réservera leur usage aux situations dans lesquelles un accès à l'eau et au savon n'est pas facile. En effet, les SHA peuvent être irritantes du fait de leur composition.

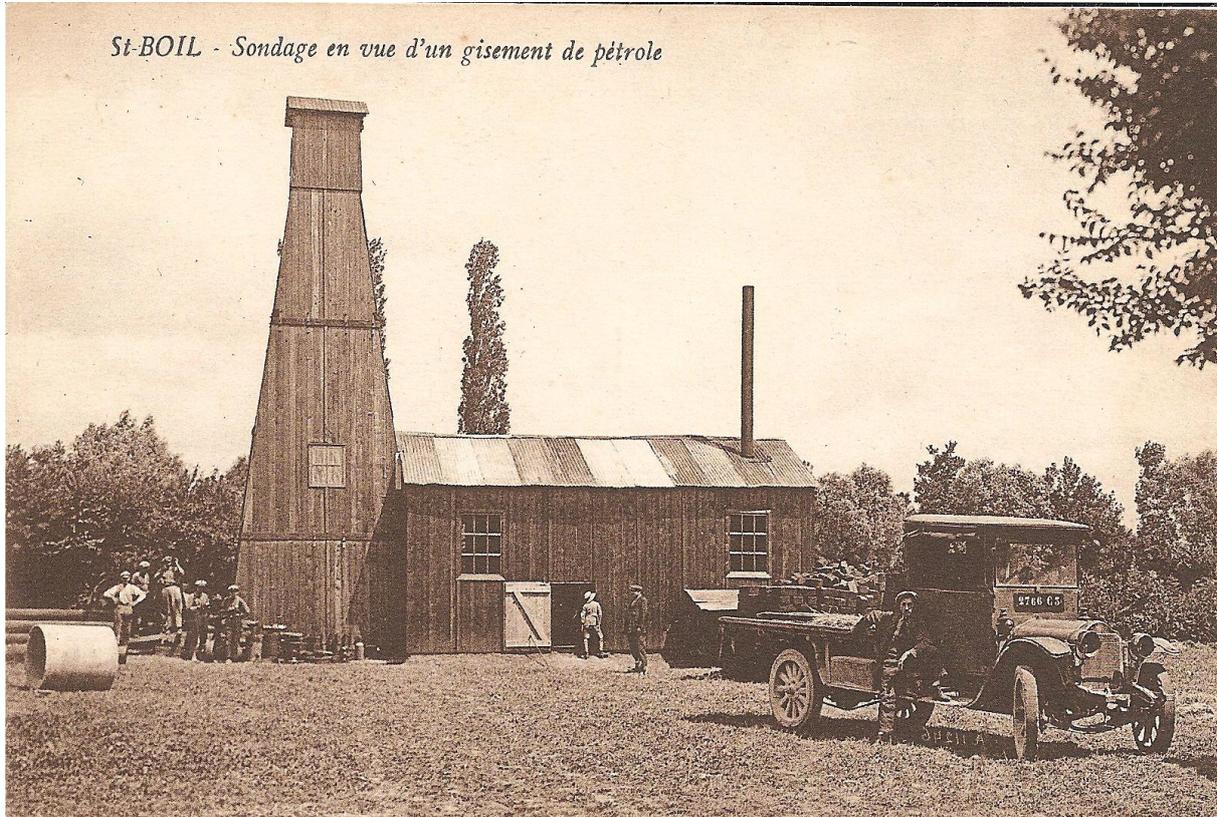
Alexandra CHOPARD

Docteur en pharmacie

(source : www.lepharmacien.fr)

DE L'OR NOIR SOUS NOS PIEDS

Qui l'eût cru ?



A 20 km de Dracy, sur la commune de Saint-Boil - un nom de village qui n'a rien à voir avec l'anglais "oil" ("huile" ou "pétrole") - on a effectué un forage pour trouver du pétrole.

Il faut dire que l'histoire débute en ... 1927.

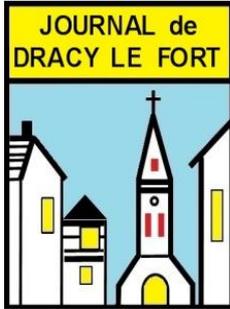
Les travaux de recherche ont commencé exactement le 24 juin 1927, dans le pré de Monsieur BABOUT, et se sont terminés le 1^{er} octobre 1928. Le forage était descendu à 774 mètres, jusqu'à une nappe d'eau chaude ...

Les derniers anciens du village se rappellent avoir pataugé dans l'eau chaude qui coulait sur le sentier près du forage, sentier où ils se retrouvaient comme tous les gosses de leur âge avant d'aller à l'école.

Une anecdote : en 1928, lors du carnaval de Chalon, un char figurait la recherche du pétrole à Saint-Boil.

Après le départ des géologues, Monsieur BABOUT a planté un saule dans son pré à proximité du forage, mais l'arbre a dépéri brusquement au bout de dix mois ...

*sources : article de Madame J. PALOULIAN (JSL novembre 1973)
carte postale visible sur site internet commune de Saint-Boil*



JOURNAL DE DRACY

11 janvier 2020,

souvenir d'une belle journée ...

C'était le jour de notre réception annuelle. Cette année encore, vous avez été fidèles à ce rendez-vous, qui au fil des années est devenu pour beaucoup d'entre vous un rendez-vous incontournable qui marque le début de l'année. C'est souvent aussi l'occasion de retrouver des personnes qu'on ne voit pas forcément pendant le reste de l'année.



Vous êtes venus nombreux, et c'est pour nous le meilleur des encouragements, nous ne pouvons que vous remercier une fois de plus pour votre attachement et votre soutien au Journal.



Nos remerciements vont aussi à deux artisans, Constance OBRIOT et Louis BONDOUX, (elle est tapissière à Saint-Rémy et lui ébéniste à Dracy) et à nos deux motards, Jo CARMINATI et Yves LUCAS, deux couples de Dracysiens qui ont assuré l'animation et contribué largement à la réussite de notre rendez-vous annuel !

Constance a présenté ses outils et travaux de tapisserie ; Louis quelques outils aussi, et de belles pièces d'ébénisterie.

Ils ont parfaitement géré leur présentation, tout en s'occupant de Lou, leur petit garçon, qui n'avait pas trois semaines le 11 janvier !

Félicitations aux jeunes parents, et bienvenue à Lou.

Jo et Yves, on ne les présente plus, vous les avez suivis dans nos pages au fil des numéros de l'année 2019 (dernier article de leur "trip de fou" dans ce numéro, pages 6-7-8).

Vous avez pu découvrir et apprécier leur matériel, leur organisation millimétrée, et quelques-unes des très belles photos de leur tour d'Europe. Pour ceux qui veulent en voir plus, allez sur internet à joyvmoto.com , leurs photos sont agrémentées de beaux textes.



Pour nous, ils ont "harnaché" leur *Triumph*, prête à repartir! Merci pour leur participation, et bravo, ils nous ont fait rêver !



Nous en profitons pour remercier aussi les établissements et les intervenants qui nous ont soutenus lors de cette manifestation : Maison Antonin Rodet, "Domaine de Cardon", Restaurant "La Garenne", Restaurant du Villard, Boulangerie Cicala, Maison Morey Traiteur.

Résultats de la tombola gagnants 2020

1 ^{er} lot	2 repas à "La Garenne"	M. et M ^{me} BALLORIN
2 ^{ème} lot	2 repas au "Restaurant du Villard"	M. et M ^{me} Denis NAVOIZAT
3 ^{ème} lot	1 bon de 50 € chez "MOREY Traiteur"	M. Eric PUGEAUT
4 ^{ème} lot	2 bouteilles de vin	M ^{me} Colette GINGLINGER
5 ^{ème} lot	2 bouteilles de vin	M ^{me} Danièle HAGUENAUER

*Le Journal vous donne déjà rendez-vous pour l'an prochain, ce sera le samedi 9 janvier 2021 !
(Le temps passe si vite !)*



Le voyage est fini ! L'aventure continue ...

Eh oui, commencé le 27 mars, notre tour d'Europe s'est terminé le 14 décembre.

A 17h05, la porte du garage se referme sur notre "fière monture" qui nous a emmenés si loin et si bien. Je coupe le contact et nous nous regardons, un peu sonnés par ce retour à la maison après huit mois et demi de vagabondage. Nous n'éprouvons même pas de plaisir à retrouver notre maison, et son confort qui ne nous a jamais manqué pendant ce long voyage.

Mais, comme on dit, toutes les bonnes choses ont une fin, alors prenons les choses du bon côté : nous avons vécu une aventure extraordinaire et inoubliable, nous en revenons sans une égratignure, et nous retrouvons la famille et les amis. Alors comment se sont déroulés les derniers jours de ce voyage et les premiers jours de "l'après" ?

D'abord, la famille et les amis

Nous les retrouvons bien sûr avec beaucoup de plaisir, même si, grâce aux moyens de communication d'aujourd'hui, nous ne les avons jamais vraiment quittés.

Notre vrai retour au bercail a commencé quand nous avons retrouvé notre fils Adrien qui est venu à notre rencontre à moto pour faire les derniers cent kilomètres avec nous malgré une météo bien humide. Et, surprise ! il était accompagné de quelques copains motards courageux et disponibles, qui étaient là le jour de notre départ en mars.



Mais n'oublions pas les amis qui se trouvaient sur notre route entre Menton et la Bourgogne. C'est bien à cause d'eux qu'il nous a fallu une semaine pour faire 600 km ! Et toutes nos excuses pour les autres que nous n'avons pu voir, ce n'est que partie remise.

Les questions les plus fréquentes depuis notre arrivée

Pas trop fatigués, vous avez bien récupéré ?

Pas fatigués du tout, nous sommes au contraire rentrés en pleine forme. La vie au grand air nous a fait un bien fou, mais nous avons aussi pris les bonnes précautions : une moto confortable et une bonne gestion de nos parcours, avec des étapes raisonnables et un jour de repos par semaine (comprendre "sans moto"). Etape raisonnable veut dire 350 km maxi et sieste obligatoire. Essayez, vous verrez, cela rend indestructible !

Pas de problème mécanique ?

Aucun problème mécanique, le *Tiger* s'est montré très fiable. Quelques petits bugs électroniques agaçants, mais qui ne nous ont pas empêchés de rouler.

Pas trop de galères ?

Non, pas de vraies galères, pour autant qu'on s'en souviene. Quelques moments délicats bien sûr, mais aucun mauvais souvenir : chute sans gravité en Islande, motos en vrac sur le ferry à cause d'un coup de vent en Atlantique nord, crevaison en Angleterre, cruel manque de bière à Gaziantep (Turquie). Vous voyez, rien de bien grave. Et un tel voyage rend zen, on apprend à garder du recul, à lâcher prise, et sapisti, que cela fait du bien !

Le voyage en quelques chiffres

Quelques points de repère pour se faire une idée. Mais si j'en ai le courage, je ferai une page plus complète pour ceux qui voudraient se lancer dans ce genre d'aventure.

- 263 jours de voyage
- 52 100 km en 203 étapes de 256 km en moyenne
- près de 2 700 litres d'essence (ça, ça ne va pas plaire à Greta ...)
- 4 trains de pneus (ça ne va pas lui plaire non plus !)
- 221 nuits payantes (hôtels, guests, campings, B&B ...) au prix moyen de 60 € (pour les autres nuits, rassurez-vous, nous n'avons pas dormi sous les ponts, mais chez des amis).

Qu'est-ce qui vous a le plus plu ?

TOUT nous a plu, mais s'il faut donner un top 5, alors ce sera, présentées dans le désordre, l'Ecosse, l'Islande, les Féroé et la Norvège pour les paysages, et la Turquie pour l'hospitalité.

De belles rencontres ?

Bien sûr, plein de belles rencontres dans tous les pays traversés, et nous avons gardé pas mal de contacts avec lesquels nous échangeons régulièrement. Il faut dire que la moto est un magnifique passeport. Il y a la communauté des motards bien sûr, mais surtout le contact direct avec la population. Une moto de baroudeur attire les gens qui viennent spontanément engager la conversation pour savoir d'où vous venez, où vous allez, et vous donner des conseils souvent très utiles, parfois farfelus, voire incompréhensibles, mais tellement sympas !

Ce voyage vous a apporté quelque chose ?

Sans tomber dans les banalités débitées par tous les voyageurs de retour au bercail, il faut quand même dire que, oui, nous avons découvert et savouré deux choses :

- le rapport au temps : avoir le temps, prendre son temps sans le perdre, quelle richesse ! C'est peut-être cela qui rend zen et permet de garder le sourire, sans stress pendant les cinq heures d'attente à la frontière russe, par exemple. Et pour des contemplatifs comme nous, c'est un bonheur véritable,

- le rapport aux choses : tout ce que nous avons emporté pendant ces huit mois et demi tenait sur la moto, et rien ne nous a manqué. Pourquoi la vie sédentaire nous pousse-t-elle à acquérir autant de choses inutiles ? Du coup, gros ménage entamé à notre retour à la maison !

Ce qui n'a pas changé : notre envie de repartir, elle est simplement encore plus forte qu'avant.

Des anecdotes ?

Pendant ces huit mois, tous les jours nous avons été deux enfants excités, curieux, émerveillés, facétieux, tout simplement heureux. Alors des anecdotes, des situations cocasses, il y en a eu des dizaines qui nous font toujours sourire aujourd'hui.

Le blog : <http://joyvmoto.com/>

Et comme dans tous les bons films (les mauvais aussi ...), nous ne pouvons finir sans remercier tous ceux qui nous ont soutenus au travers du blog, par emails, le JDD ... Le blog a reçu une moyenne de 500 visites par jour, nous n'en espérons pas le dixième ! Donc, au-delà de la famille et des amis, des dizaines de lecteurs nous ont rejoints. Cela nous fait énormément plaisir, notre but de partager ce voyage avec le plus grand nombre est atteint.

Ce blog, c'est entre 3 et 6 heures de "travail" par article (il y en a 108, faites le compte). Nous n'avons jamais failli, car cela a été un réel plaisir de le faire, puis de recevoir vos retours. Et nous avons désormais un carnet de voyage qui nous met la larme à l'œil à chaque visite.

L'aventure se poursuit : alors, à tous ceux qui nous lisent encore, nous lançons un dernier appel : faites-nous un commentaire, même et surtout si vous n'en avez jamais fait, ce sera le dernier et il apparaîtra dans le livre que nous avons l'ambition de publier à partir du blog (pour nous et tous ceux que cela intéresserait) afin d'immortaliser ce voyage. Pour cela, il vous suffit de taper votre texte dans la case *Commentaire*, puis de cliquer sur *Laisser un commentaire*. Il vous sera alors demandé votre nom (qui apparaîtra dans le commentaire) et une adresse email (ne vous inquiétez pas, elle n'apparaîtra pas sur le blog, mais elle me permettra de vous contacter hors blog, si besoin).

Il est temps de nous dire au revoir, la vie normale a repris son cours (sniff !) et elle continue pour nous du côté de la Finlande, où mon job nous emmènera vers de nouvelles aventures. Nous maintenons le blog et comptons bien le compléter au gré de nos futurs voyages, qui seront forcément plus modestes, mais dont nous rêvons déjà.

Yves



Yves LUCAS



Jo CARMINATI



Philibert

Le bonheur n'est pas une destination, mais une manière de voyager.

proverbe brésilien

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles.

SÉNÈQUE

Si vous voulez que vos rêves se réalisent, ne dormez pas.

proverbe juif

Quand le moteur thermique semblait être la solution ...

Sources : © Shutterstock.com/Everett Historical

A son avènement, l'automobile était censée apporter une solution à un problème sanitaire et environnemental.



Au début du XX^e siècle, pas moins de 200 000 chevaux servaient au transport de passagers ou de marchandises à New-York (*ici, Wall Street vue de l'intersection avec Broad Street, en 1910*).

Depuis quelques années, certaines grandes villes, dont Paris, ont cherché à réduire autant que possible l'utilisation de la voiture dans leurs centres, en recourant à la piétonnisation, au développement des transports publics, à la location de vélos, en encourageant le covoiturage, et en pénalisant les infractions. Tous les outils de la décision politique - allant de l'incitation à la punition - sont bons pour réduire l'utilisation de ce qui est considéré comme une peste pour l'environnement.

Avec près de 80 millions de voitures produites par an et des milliards de tonnes de dioxyde de carbone émises, il faut reconnaître que la voiture, en l'état actuel de la technologie, n'incarne pas la volonté partagée d'utiliser raisonnablement nos ressources et de réduire notre impact sur l'environnement. Ce moyen de transport représentait un désir d'individualisation de la vie sociale au XX^e siècle et le sentiment de liberté qui l'a accompagné, la conquête du territoire liée aux congés payés ... mais ce n'était pas une avancée écologique.

Pourtant, il fut un temps où l'automobile a été une solution aux problèmes qui se posaient alors. En 1898, on décidait de réunir à New-York une conférence internationale pour trouver des solutions au problème, conférence qui devait durer dix jours. Mais, "impuissante face à la crise, la conférence déclara ses travaux infructueux et se sépara au bout de trois jours", précisait en 2007 l'urbaniste américain Eric MORRIS.

Quel était donc ce problème ? Tout simplement les conséquences de l'utilisation du cheval, dont on dit pourtant qu'il est le meilleur ami de l'homme.

En effet, avant l'apparition de la voiture, le cheval était le principal moyen de transport dans les sociétés industrialisées. A New-York, par exemple, pas moins de 200 000 chevaux servaient aux livraisons, à la décharge des navires, aux transports des troupes ou des pompiers ... Entre 1870 et 1900, le nombre d'attelages avait progressé de 328% dans les grandes villes américaines !

Tout cela occasionnait des problèmes qu'on a du mal à imaginer aujourd'hui. Notamment des embouteillages monstres, au regard desquels les pénibles moments passés coincés dans nos voitures ne sont pas grand-chose. Des accidents mortels survenaient aussi. A l'époque, un New-Yorkais avait deux fois plus de risques de mourir d'un accident de cheval qu'il n'en a aujourd'hui à cause de la voiture.

Mais la pire calamité accompagnant la traction animale était le crottin produit. A l'époque, on ne se préoccupait guère du réchauffement climatique, mais le méthane émis par ces déjections était un terrible gaz à effet de serre, comme l'ont souligné en 2009 l'économiste Steven LEVITT et le journaliste Stephen DUBNER. Un cheval produit en moyenne 11 kilos de crottin par jour, ce qui, multiplié par le nombre d'animaux, constituait des volumes tels qu'il fallait parfois stocker sur des hauteurs de 20 mètres. Les vieilles maisons new-yorkaises ont des perrons surélevés non pas parce que c'était la mode, mais bel et bien pour éviter à leurs habitants d'être confrontés aux murs d'excréments équestres.

Si l'on ajoute à cela l'odeur, les mouches, les rats et les maladies qui les accompagnent, on comprend aisément le désastre sanitaire et écologique entraîné par les chevaux au début du XX^e siècle.

Le passage au moteur thermique avait alors permis aux moyens de transport de sortir de l'impasse à laquelle avait conduit la traction animale.

Aujourd'hui, ce sont ces mêmes moyens de transport (moteur à essence, au kérozène) qui menacent l'avenir de l'homme et de la terre. C'est maintenant la voiture électrique qui est préconisée, mais ne présente-t-elle que des avantages ?

La voiture électrique en question ...

La voiture électrique reste encore décevante sur le plan de l'autonomie des batteries. Mais, selon plusieurs organismes sérieux, elle ne tiendrait pas non plus ses promesses en matière d'environnement. La pollution ne vient plus du pot d'échappement, mais il faut extraire des matériaux rares pour fabriquer les batteries, et produire de l'électricité pour les alimenter !

Récemment, une étude a fait beaucoup de bruit, celle du *Massachusetts Institute of Technology* aux USA. Elle conclut que, si l'on considère le cycle complet, une *Tesla Model S* émet 226 g/km de CO₂, soit plus qu'une citadine moyenne¹.

En France, les experts de l'*Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie* (ADEME) jugent que "sur l'ensemble de son cycle de vie, la consommation énergétique d'un véhicule électrique est globalement proche de celle d'un véhicule diesel²."

Un progrès pas si vertueux ... selon le patron de PSA³. Pour Carlos TAVARES, les constructeurs, ainsi que les autorités publiques, auraient bien tort de faire de l'électro-mobilité l'alpha et l'oméga d'une automobile écologiquement vertueuse. Selon lui, de nombreux problèmes n'ont pas été résolus sur la question de la voiture électrique si l'on se place du point de vue de l'environnement, et pas seulement de celui de l'objet.

«Qui aujourd'hui est en train de se soucier de traiter de la question des mobilités propres dans leur globalité ? Quelles solutions pour la fabrication de batteries, leur recyclage, l'exploitation, mais également l'approvisionnement en terres rares, la nature de la production d'électricité ...»

Inquiet, Carlos TAVARES a estimé que l'emballage pour l'électro-mobilité risquait de revenir comme un boomerang au visage des citoyens. En plaisantant, il s'est imaginé pouvoir dans dix ans se retrouver au banc des accusés pour l'électro-mobilité, comme c'est le cas aujourd'hui pour les moteurs thermiques.

On assiste à une bataille de chiffres et d'études. Le débat est largement ouvert, alors que les pouvoirs publics annoncent déjà la fin des moteurs thermiques. La quasi-injonction que nous font les politiques de passer à la voiture électrique est-elle prématurée ? L'électrique est-elle une fausse bonne idée ?

On peut craindre que la voiture électrique ne soit pas encore la panacée ...
L'avenir serait-il à la voiture à hydrogène ?

Marc GRÉGOIRE



Le cheval ... l'avenir
de l'automobile ?



1945 Taxi en Belgique (pénurie d'essence)

- 1 <https://www.futurecar.com/1650/MIT-Finds-Subcompact-Produces-Less-Emissions-Than-Tesla-Model-S>
- 2 <https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/avisademe-vehicule-electrique.pdf>
- 3 Salon automobile de Francfort, 12 septembre 2017, lors d'une table ronde avec les journalistes.

COLLECTE DES DÉCHETS

Ordures ménagères : bac vert, le **mardi matin**. Déchets ménagers, barquettes en polystyrène, films et sacs en plastique, pots de yaourt. Sortir la poubelle le **lundi soir**.

Recyclables : bac jaune, le **vendredi matin** des **semaines** calendaires **paires** : les **vendredis 3 et 17 avril, 15 et 29 mai, 12 et 26 juin, 10 juillet** pour les emballages métalliques, les cartons légers, les briques, les flacons et les bouteilles en plastique (les bouteilles d'huile vides sont acceptées). Le bac doit être sorti le **jeudi soir**.

Les **bouchons de plastique** doivent être soit vissés sur les bouteilles (si possible écrasées) pour le bac jaune, soit déposés, ainsi que les bouchons de liège, à la boulangerie ou chez Monsieur Jean Marc CHARLES 8, allée des Marronniers, pour l'association "*Monsieur Bouchons*".

Quatre **colonnes à verre** (bouteilles et bocaux) sont en place sur la Commune

Rue du Buet Impasse Paul-Frédéric de Cardon Salle polyvalente Zone artisanale de la Tuilerie
N'étant pas composé uniquement d'oxyde de silicium, de sodium et de calcium, le verre de vaisselle, de miroir et de vitrage n'est pas recyclable ("60 millions de consommateurs" n°508).

Papiers et textiles : à déposer dans les colonnes spécifiques, près des colonnes à verre.

Horaires d'ouverture de la déchetterie de Châtenoy-le-Royal

15 mn avant l'heure de la fermeture, il n'est plus possible d'accéder à la déchetterie.

Horaire d'été : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h dimanche : 9h-12h

Horaire d'hiver : du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h dimanche : 9h-12h

Une carte magnétique personnelle est nécessaire pour pouvoir accéder aux déchetteries.

D'où vient le mot "bissextile" ?

Il est issu du latin "bisextus". L'explication nous vient de la Rome antique. Pour que l'année dure bel et bien 365,25 jours au plus près du temps que met la terre pour faire le tour du soleil, Jules César avait rajouté un 366^{ème} jour tous les 4 ans dans son calendrier, sur les conseils d'un astronome, Sosigène d'Alexandrie. Ce grand scientifique de la Grèce antique est à l'origine du calendrier julien. Pour introduire cette journée supplémentaire sans changer le rythme des fêtes romaines, il avait suggéré au général romain de créer un "sixième jour bis" en mars ("bisextus"). Une journée qui deviendra plus tard un "28 février bis", puis le 29 février qu'on connaît.

Qu'est-ce qui a changé avec le calendrier grégorien ?

Avant l'actuel calendrier grégorien, c'est donc le calendrier julien, introduit par Jules César en 46 avant J.-C. qui régentait les jours, les mois et les années, avec une année bissextile tous les 4 ans. Or le calendrier julien était légèrement biaisé, même si la nuance peut nous paraître imperceptible : une année comptait en moyenne 365,25 jours, au lieu des 365,242199 jours que dure en réalité un cycle terrestre de révolution de la terre autour du soleil, d'après *l'Institut de Mécanique Céleste et de Calcul des "Ephémérides" (IMCCE)*. Les années bissextilles survenaient tous les 4 ans, sans exception, sans tenir compte des fins de siècles (années divisibles par 100, et parfois non divisibles par 400).

Résultat, une dizaine de jours de retard ont été accumulés en quinze siècles.

Quelle est la règle des années bissextilles ?

Pour savoir si une année est bissextile, il existe un calcul simple à faire. L'année doit remplir l'un des deux critères suivants :

1. *L'année doit être divisible par 4, et non divisible par 100*
2. *L'année doit être divisible par 400*

L'année 2020 remplit la première de ces deux conditions nécessaires pour être bissextile : 2020 divisé par 4 = 505 et 2020 divisé par 100 = 20,2

En revanche, l'an 1900 ne remplit aucune de ces conditions, il est divisible par 4, mais aussi par 100, ce qui invalide la première condition, et la seconde condition ne marche pas non plus, puisque 1900 divisé par 400 = 4,75.

L'an 2000, bissextile ou pas ? oui, car on peut diviser par 400 (une des deux conditions nécessaires).

Pourquoi l'année bissextile "se joue"-t-elle en février ?

Le mois de février est le mois des ajustements. S'il a été escamoté d'un ou deux jours par rapport à un mois de trente jours, c'est pour une raison historique surprenante. Dans la Rome antique, le mois de février était le dernier mois de l'année et comportait 30 jours. Mais l'empereur Auguste - qui donnera son nom au mois d'août - aurait exigé que son mois soit aussi long que celui de Jules César, le mois de juillet. Ce qui explique encore aujourd'hui que juillet et août comptent tous les deux 31 jours. Et pour permettre de compenser les conséquences de ce petit péché de vanité, c'est le dernier mois de l'année février qui a été choisi pour "perdre" une journée ou deux dans le calendrier julien. Avec le calendrier grégorien, le jour intercalaire est resté positionné en février, avec la création d'un 29 février les années bissextilles.



Nos villages aux noms de Saints peu connus

Qui étaient ces Saints aux noms bizarres qui ne figurent pas (ou plus) dans le calendrier, et dont plusieurs communes de notre département portent le nom ?

J'ai essayé d'y voir plus clair, et après diverses recherches sur internet, voici ce que j'ai pu découvrir et que je vous transmets dans ce numéro du Journal et le suivant.

Maurice LABRY

Saint-Agnan : arrondissement de Charolles, canton de Digoin (*Saint-Agnanais*). Il s'agit de Aignan d'Orléans ou Saint Aignan ou Agnan (Anianus), né vers 358 et mort vers 453, qui fut évêque d'Orléans et un saint de l'Église catholique romaine honoré le 17 novembre.

Saint-Albain : arrondissement de Mâcon, canton d'Hurigny (*Saint-Albinois*). Il s'agit d'Alban de Verulam, martyr de la Grande-Bretagne décapité en 303 à Verulam, capitale romaine, près de Londres. D'après Geoffroy de Monmouth, il aurait sauvé un prêtre chrétien nommé Amphibale qui le convertit. Fête le 22 juin.

Saint-Ambreuil : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Tournus (*Saint-Ambroisiens*). Il s'agit de Ambroise de Milan ou Aurelius Ambrosius ou saint Ambroise, né à Trèves vers 340 et mort le 4 avril 397, évêque de Milan de 374 à 397. Il est honoré comme saint par l'Église orthodoxe et l'Église catholique qui le fêtent le 7 décembre (jour de la translation de ses reliques).

Saint-Amour-Bellevue : arrondissement de Mâcon, canton de La Chapelle-de-Guinchay (*Sanctamoriens*). Martyr en Franche-Comté.

Il aurait peut-être été un soldat chrétien de la légion thébaine, devenu martyr. Les reliques de saint Amour et saint Viateur sont conservées dans l'église du village de Saint-Amour dans le Jura. Il existe une autre version : l'idée qu'un saint s'appelle Amour est évidemment très séduisante, cependant il est probable que ce saint soit légendaire. Le culte de saint Amour aurait été introduit dans la commune de Saint-Amour pour remplacer celui du dieu romain Cupidon.

Saint-Aubin-en-Charollais : arrondissement et canton de Charolles (*Saint-Aubinois*) et

Saint-Aubin-sur-Loire : arrondissement de Charolles, canton de Digoin (*Saint-Aubinois*). Saint Aubin désigne plusieurs saints chrétiens, dont Aubin d'Angers (468 ou 469 - † 550), évêque d'Angers à partir de 529, saint breton, qui a laissé son nom à de nombreux lieux. Fêté le 1^{er} mars. Il est aussi dénommé parfois saint Albin.

Saint-Bérain-sur-Sanvignes : arrondissement d'Autun, canton de Montceau-les-Mines et

Saint-Bérain-sur-Dheune : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Chagny (*San-Bérinois*). Il s'agit de saint Bénigne de Dijon, saint catholique qui a subi le martyre à Dijon vers l'an 179, sous le règne de Marc-Aurèle. Né à Smyrne, à ce qu'on croit, il était disciple de saint Polycarpe, qui l'envoya en Gaule. Apôtre de la Bourgogne, patron de la cathédrale de Dijon, Bénigne est aussi appelé Baraing, Bérain, Bénin, Béron, Blin, Branchs, Broing, Broingt. Son nom est issu du latin "benedictus" (béni). Fête le 1^{er} novembre. Saint Bénigne est aussi le patron de l'église de Dracy.



Saint-Boil : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Givry (*Saint-Baudiliens*). L'église Saint-Baudile a été placée vers l'an 900 sous le vocable de saint Baudile.

Au cours des siècles de transmission non écrite, son nom a été déformé en saint Boil, avec de nombreuses variantes : Baudile ou Baudille, Bauzile, Bauzille, Bauzély, Baudelle, Baudel, ou encore Baudilio, Baudelio, Boal, Bol en espagnol, Baldiri ou Boi en catalan. Saint chrétien, martyr à Nîmes au III^e siècle, il est fêté le 20 mai.

Saint-Bonnet-de-Cray : arrondissement de Charolles, canton de Chauffailles, **Saint-Bonnet-de-Joux** : arrondissement et canton de Charolles, **Saint-Bonnet-de-Vieille-Vigne** : arrondissement et canton de Charolles, **Saint-Bonnet-en-Bresse** : arrondissement de Louhans et canton de Pierre-de-Bresse (*Bonnetois*). Saint Bonnet (~625-~710) est un évêque de Clermont-Ferrand, né en Auvergne et mort à Lyon. La renommée de Bonnet fut importante. Un certain nombre de lieux et d'églises portent son nom en France, particulièrement dans les diocèses de Lyon, Autun, et surtout Clermont. Il est le patron des potiers. Fête le 15 janvier.

Saint-Cyr : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Tournus (*Saint-Cyriens*). Saint-Cyr est un toponyme français dont l'origine remonte au culte de Saint Quiricus (ou Cyriacus), ou Saint Cyr, saint chrétien de la fin du III^e siècle, dont les reliques furent rapportées d'Antioche au IV^e siècle par Amator, l'évêque d'Auxerre. Fête le 16 juin.

Saint-Désert : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Givry. (*Désiréens*). En patois de la Côte Chalonnaise, Saint-Désert se prononce *Saint d'sert* ou *Saint d'zert*. Rien à voir avec le Sahara ! Certains pensent que Saint-Désert n'est qu'une déformation de saint Isidore, d'autres que le mot "Désert" dérive de Désiré (moine ayant vécu à Gourdon, Saône-et-Loire, au VI^e siècle). Isidore fut un ermite du désert de Scété, en Egypte ... Désiré d'Autun ou Didier d'Autun ou Désert, prêtre et moine reclus à Gourdon († 579) ; fêté localement le 27 juin.

Sainte-Croix : arrondissement de Louhans, canton de Cuiseaux (*Saint-Cruziens ?*). Le nom de la commune fait peut-être référence à la Vraie Croix, dite également Sainte Croix, qui serait la croix sur laquelle Jésus-Christ a été crucifié. Dans l'église se trouve le tombeau d'Anne Charlotte de Champlecy, épouse du célèbre mousquetaire Charles de Batz de Castelmore d'Artagnan, décédée à Sainte-Croix le 31 décembre 1683.

Sainte-Foy : arrondissement de Charolles, canton de Chauffailles (*Fidésiens*). Sainte Foy (ou Foi) est le nom de sainte Foy d'Agen. Elle vit au III^e siècle. A douze ans, elle refuse de renier sa foi chrétienne. Elle est brûlée sur un grill, puis décapitée. Ses reliques sont transportées à Conques en 866. Le culte de sainte Foy rayonna alors dans toute la Gaule.



Saint-Emiland : arrondissement d'Autun, canton d'Autun-2 (*pas de gentilé*, un gentilé étant un terme désignant les habitants d'un lieu, d'une région, d'une province, d'un pays, d'un continent, par référence au lieu où ils habitent ou d'où ils sont originaires. Par exemple, Parisiens et Japonais sont des gentilés). Le village, dénommé Saint-Émiland depuis le XVI^e siècle, doit son nom à Émilien, ou Émiland, évêque de Nantes, mort en 725 près d'Autun en luttant contre les Sarrasins. D'après une légende, une fontaine jaillit à l'endroit où il fut tué.

Sainte-Radegonde : arrondissement de Charolles, canton de Gueugnon (*Radegondois*). Radegonde de Poitiers (Radegundis) en latin, née vers 520 en Thuringe, morte le 13 août 587 à Poitiers, est une princesse thuringienne, reine des Francs en épousant Clotaire I^{er}, fils de Clovis.

Saint-Eusèbe : arrondissement d'Autun, canton de Blanzay (*Saint-Eusèbois*). Eusèbe de Césarée est-il un théologien et historien de l'Église ? Selon l'église catholique, il existerait une quinzaine de saints ayant porté ce prénom.

Saint-Firmin : arrondissement d'Autun, canton du Creusot-2 (*Saint-Firminois ?*). A Saint-Firmin, l'eau guérissait plus spécialement les maladies infantiles et la tradition raconte que les reliques du saint Patron ont été exhumées des abords de la source où l'on venait le dimanche de la fête du saint (11 octobre). Les historiens voient en lui le premier évêque d'Amiens où il aurait subi le martyre au IV^e siècle. Firmin d'Amiens ou Firmin de Pampelune ou Firmin le Martyr ou saint Firmin, appelé Firminius en latin, Fermín en espagnol, est né à Pompaelo (l'actuelle Pampelune) en Hispanie au III^e siècle. Il est mort martyr à Amiens en Gaule.

Selon l'église catholique, il y aurait eu d'autres Firmin :

Firmin, évêque, disciple, ami et biographe de saint Césaire d'Arles († 553) ;

Firmin, évêque de Metz (IV^e siècle) ;

Firmin, abbé bénédictin († v. 1020) ;

Firmin, évêque (V^e siècle).

Saint-Forgeot : arrondissement d'Autun et canton d'Autun-1 (*Saint-Ferréoliens*). Ferréol (Ferjus, Ferjeux, Fargeau, Fargeol, Fergeux, Ferriol, Forgeot, Forget, Forgeux, Fréjoux), venu de Grèce avec son frère (ou son diacre) ; saint Ferjeux, en Gaule, ordonné prêtre et envoyé par saint Irénée dans la région de Besançon, martyrisé vers 212 (est-ce celui-ci ?) ; Ferréol, tribun des armées à Vienne, arrêté et torturé pour avoir accueilli saint Julien de Brioude et refusé de persécuter les chrétiens, échappé, repris et décapité vers 304 ; (ou encore celui-là) Ferréol, né à Limoges vers 520, évêque de Limoges, protecteur de la ville contre les Mérovingiens, mort en 597. Tous fêtés le 18 septembre.

Saint-Gengoux-de-Scissé : arrondissement de Mâcon, canton de Hurigny (*Scisséens*). **Saint-Gengoux-le-National** : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Cluny (*Jouvenceaux*). Ces deux communes doivent leur nom à saint Guengoult, qui a parcouru le Morvan au VIII^e siècle. Saint Gangolf d'Avallon ou Gangulphus, mort en 760, était un militaire bourguignon vénéré dans l'Église catholique romaine comme martyr de la foi conjugale. Il est invoqué dans les situations conjugales difficiles. Il est en effet le patron des maris trompés, mais également des gantiers, cordonniers, tanneurs, des chasseurs et veneurs.

Saint-Gervais-en-Vallière : arrondissement de Chalon-sur-Saône, Canton de Gergy. **Saint-Gervais-sur-Couches** : arrondissement d'Autun, canton d'Autun-1 (*Valligervasiens*). Diacre du diocèse du Mans, il fut assassiné, alors qu'il revenait d'un pèlerinage à Rome. Il fut enseveli dans la localité qui porte encore son nom : Saint-Gervais-en-Vallière. Ne pas confondre avec **Servais**, l'un des célèbres saints de glace avec ses compères **Mamert** et **Pancrace**.

Saint-Huruge : arrondissement de Mâcon, canton de Cluny (*Hurugeois*). Né en Sardaigne au III^e siècle, Eusèbe (Huruge est une déformation de son nom) étudia à Rome. Elu évêque de Verceil en Italie vers 345.

Saint-Igny-de-Roche : arrondissement de Charolles, canton de Chauffailles (*Saintignions*). Saint-Igny-de-roche remonte au temps des Romains. Son administration fut confiée à Sincinniacus qui donna son nom au village, lequel devient au cours des temps Sintigny, puis Saint-Igny-de-Roche. La forme française Sintigny est devenue "Saint-Igny" par fausse étymologie.

Saint-Léger-du-Bois : arrondissement d'Autun, canton d'Autun-1. **Saint-Léger-lès-Paray** : arrondissement de Charolles, canton de Paray-le-Monial. **Saint-Léger-sous-Beuvray** : arrondissement d'Autun, canton d'Autun-2 (*Léogardiens*). **Saint-Léger-sous-la-Bussière** : arrondissement de Mâcon, canton de La Chapelle-de-Guinchay (*Saint-Léodégariens*). **Saint-Léger-sur-Dheune** : arrondissement de Chalon-sur-Saône, canton de Chagny (*Léodégariens*). Non, ce n'est pas parce qu'il ne faisait pas le poids qu'on lui doit son nom ! A partir de 663, il fut évêque d'Autun († 679). Issu d'une vieille famille franque de la région de Poitiers, apparenté aux nobles burgondes, il est mêlé de très près aux luttes entre la Bourgondie (centre et est de la France) et la Neustrie (nord de la France). Contre la tendance centralisatrice de la Neustrie, il défend les usages et l'autonomie de la Bourgogne. Mais Ebroïn, le maître du palais de Neustrie, assiégera Autun. Pour épargner la famine à sa ville, saint Léger se livra. Il eut les yeux brûlés et la langue coupée (brrr ...).

suite dans le prochain numéro

ASSOCIATIONS



ASSOCIATION LOISIRS

Samedi 11 janvier : Assemblée générale 20h30 Salle Polyvalente

Une centaine de personnes étaient présentes, dont Monsieur le Maire. L'Association compte un peu plus de 110 adhérents, des familles ou des personnes seules. Ce chiffre est stable depuis plusieurs années. Après le compte rendu des activités de l'année écoulée et une rétrospective vidéo des randonnées et voyages, le programme 2020 a été dévoilé (voir ci-dessous). La soirée s'est prolongée avec les sketches de la troupe "Les Menteurs" de Châtenoy-le-Royal et s'est terminée autour du verre de l'amitié et des traditionnelles bugnes préparées par notre boulanger.

programme 2020

- 12 janvier :** théâtre comique Salle Polyvalente
- 2 février :** théâtre comique Salle Polyvalente
- 8 mars :** randonnée pédestre à Sigy-le-Châtel
- 29 mars :** randonnée pédestre à Change
- 17 mai :** randonnée pédestre au Mont Saint-Romain
- 7 juin :** randonnée pédestre à Villers-La-Faye (21)
- 20-21 juin :** voyage de deux jours : Paris et Chantilly
- 5 et 6 sept. :** week-end randonnées pédestres dans le Doubs, à Vuillafans
- 27 sept. :** croisière sur le lac du Bourget
- 11 octobre :** randonnée pédestre région d'Autun



Pour plus de renseignements, retrouver ce programme sur le site internet de la Commune dans la rubrique des associations ou prendre contact ☎ 03.85.44.56.20 (G. BOBILLOT) ou les autres membres du bureau.

Composition du bureau *Président :* Gilbert BOBILLOT
Vice-présidente : Danielle HOUCHOT
Secrétaire : Michel CHRÉTIEN
Trésorier : Jean Marc CHARLES

Membres : Marinette BÉRAUDIER, Marie-Thérèse BOBILLOT, Andrée CHARLES, Marie-France CHRÉTIEN, Gisèle MARCEAU, Françoise RICHARD, Georges MAUPAS, Michel HOUCHOT.

Dimanche 12 janvier :
théâtre comique

En interprétant avec talent la pièce de boulevard "Il court, il court, le muret", les comédiens de la troupe des "Paroukensors" ont offert un bon moment de détente et d'humour aux nombreux spectateurs.



Dimanche 2 février : théâtre comique



Avec la pièce

"*Maman, y'a Papa qui bouge encore*"
les comédiens de la troupe "Coup de théâtre Sennecéen" ont fait un tabac !!! ce n'était peut-être pas du Shakespeare, mais les zygomatiques ont beaucoup fonctionné, et encore bravo à ces comédiens amateurs qui jouent comme des pro !

Dimanche 8 mars : randonnée pédestre à Sigy-le-Châtel et Saint-Ythaire (compte rendu dans le prochain JDD)



GYM VOLONTAIRE DRACY-LE-FORT



Besoin de bouger, de vous dépenser, de courir, de transpirer ... ou de rester souple ...

Alors n'hésitez plus à nous rejoindre, afin de passer un moment sportif et convivial. Une grande variété de matériel est à votre disposition pour vous permettre de travailler le cardio, l'endurance, la musculation, le stretching, la relaxation, l'équilibre, l'habileté, la motricité ...

Nous sommes plus de 80 licenciés, hommes et femmes, à nous rendre avec assiduité à la Salle Polyvalente pour profiter des bienfaits du **SPORT SANTÉ**.

Les inscriptions sont prises tout au long de l'année sur place.

le mercredi 10h30 - 11h30 (gym seniors actifs) avec Rachel

le mercredi 18h30 - 19h30 (gym tonique) avec Nadine

le jeudi 19h00 - 20h00 (gym tonique) avec Alexandre

Petit exercice du mois



Allongé sur le ventre, tendre les bras devant soi et compter jusqu'à 10. Répéter l'exercice 5 fois, puis alterner avec l'exercice de janvier.

Regarder vers le sol

Contracter les abdos

Ne pas décoller les jambes du sol

L'équipe GV

BIBLIOTHÈQUE DE DRACY-LE-FORT



Les Bibliothécaires remercient les lecteurs et lectrices de leur fidélité !

En cette période perturbée par le coronavirus, début mars il a été nécessaire de prendre quelques précautions : les couvertures de tous les livres rendus et délivrés sont nettoyées à l'alcool. La Bibliothèque est restée ouverte seulement jusqu'au vendredi 13 mars.

Nous avons suivi les directives de la Mairie et de la Préfecture ainsi que les recommandations de notre association CBPT au niveau national.

Nous ne sommes pas concernés par les mesures relatives aux rassemblements de masse, mais de nouvelles directives nous sont parvenues, nous recommandant la fermeture à partir du lundi 16 mars ; nous ne manquerons pas de vous tenir informés quand la réouverture sera décidée.

Nouveautés 2020

- Avec la mise en place d'une cafetière expresso, nos lecteurs auront la possibilité, s'ils le souhaitent, de prendre un café.
- En ce début 2020, nous travaillons activement au rattachement de la Bibliothèque à la plateforme "Orphée" ; nous devrions être opérationnels pour la permanence du mercredi 1^{er} avril (ce n'est pas un poisson !)

L'école



L'école à la Bibliothèque en février pour la 2^{ème} partie des animations sur le thème : "Les continents" (l'Afrique pour la classe de maternelle et l'Océanie pour les grandes sections/CP)



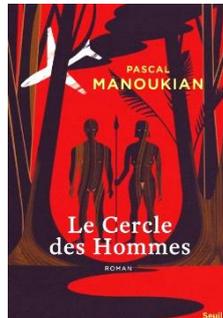
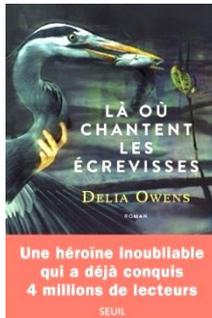
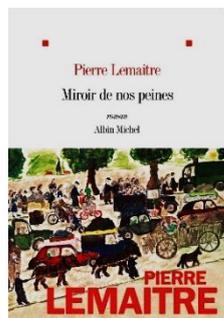
Le Club lecture

A l'occasion du Club Lecture, les Bibliothécaires vous présentent les nouveautés littéraires. C'est un moment convivial et informel ; il suffit de se présenter le jour J à 14h30 (date préalablement affichée à la Bibliothèque et communiquée aussi par courriel).

Le prochain Club Lecture aura lieu en principe le vendredi 15 mai.

Bonnes lectures à tous et, nous l'espérons, à très bientôt à la Bibliothèque.

Nos derniers coups de cœur



Les Bibliothécaires vous accueillent **les mercredis et vendredis de 16h30 à 19h**
téléphone aux heures d'ouverture ☎ 03 85 44 31 23 (ensuite taper 3)
mail : biblio-dracy@orange.fr



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

Depuis la fête de Noël, l'Association des Parents d'Elèves a organisé une vente de fromage auprès des parents de l'école. L'opération a connu un joli succès, puisque ce sont plus de 270 kg de fromages qui ont été commandés. Raclettes et autres boîtes chaudes ont dû être au menu de nombreuses familles de l'école !

L'APE avait également prévu d'organiser un carnaval pour les enfants de l'école, ainsi que le "Salon sucré-salé" (le 5 avril), mais l'actualité en a décidé autrement. L'épidémie de coronavirus a malheureusement contraint l'APE à annuler ces deux événements qui font partie de la vie du village.



SOCIÉTÉ DE CHASSE



La chasse au gros gibier est terminée pour nous depuis le 29 février.

Le quota de sangliers a été réalisé, mais ce n'est pas du tout le cas pour les chevreuils, avec beaucoup de tirs manqués ... il en faut aussi !

Les fusils et les carabines sont donc au râtelier jusqu'en octobre.

Pour certaines sociétés qui le voulaient, la chasse au sanglier a été prolongée tout le mois de mars par arrêté préfectoral, ce qui n'a pas été le cas pour Dracy.

A bientôt.



PAROISSE INFOS

Paroisse Saint-Symphorien en Côte Chalonnaise

Permanences à la maison paroissiale

12, place de l'Eglise - Cidex 1084 – Givry
Les matins du mardi au samedi de 10h à 12h.
Les après-midi du lundi au vendredi de 17h à 18h30.
Pendant les vacances scolaires : mardi, jeudi et vendredi, de 10h à 12h,
vendredi, de 17h à 18h30.
☎/Répondeur : 03.85.44.32.39. Site internet : saintsymphorien.net
E-Mail : paroissestsymphorien@akeonet.com

Fêtes pascales *(informations susceptibles de modifications à cause de l'épidémie du Covid-19)*

Célébration pénitentielle : vendredi 3 avril à 20h à l'église de Givry

Confessions individuelles à l'église de Touches : samedi 4 avril de 15h30 à 17h30 ; à la maison paroissiale : mercredi 8 avril de 17h à 18h30 ; jeudi 9, vendredi 10 et samedi 11 avril de 10h à 12h.

Semaine sainte

Bénédictio des Rameaux : samedi 4 avril à 18h30 à l'église de Mellecey.

Messe des Rameaux et de la Passion : dimanche 5 avril à 10h30 à l'église de Touches.

Mardi 7 avril : **messe Chrismale** à 18 heures à la cathédrale Saint-Lazare d'Autun (bénédictio des Saintes Huiles). Pas de laudes, ni de messe à l'oratoire de la maison paroissiale le matin.

Jeudi Saint 9 avril : 8h30 chants de louange et laudes - de 9h à 10h enseignement - de 10h à 12h confessions et adoration. La Sainte **Cène** à 20 heures à Givry.

Vendredi Saint 10 avril : 8h30 chants de louange et laudes - de 9h à 10h enseignement - de 10h à 12h contemplation de la Croix et confessions.

Chemin de Croix à 15 h à Givry et célébration de **la Passion** à Dracy-le-Fort : 20 h.

Samedi Saint 11 avril : 8h30 chants de louange et laudes - de 9h à 10h enseignement - de 10h à 12h confessions et prière. **Vigile pascale** à 21 h à l'église de Touches.

Dimanche de Pâques 12 avril : fête de la résurrection à 10h30 à l'église de Givry.

Fête de **l'Ascension** : jeudi 21 mai à 10h30 à Mellecey, messe en plein air.

Profession de foi : samedi 23 et dimanche 24 mai (Givry) et samedi 6 et dimanche 7 juin (Touches).

Retraite de profession de foi : samedi 16 mai.

Première communion au cours des messes des dimanches 14 juin (Givry) et 21 juin (Touches).

Célébration de la **Confirmation** par Monseigneur RIVIÈRE le 27 juin à Touches.

Messes dominicales

10h30 à Touches 1^{er} et 3^{ème} dimanche du mois. 10h30 à Givry 2^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} dimanche du mois.

Messes anticipées du samedi soir

avril : 18h30 à Mellecey.

mai : 18h30 à Poncey (sauf le 30 mai à l'église de Givry).

juin : 18h30 à Saint-Mard-de-Vaux (sauf le 27 juin à l'église de Touches).

Messes en famille

dimanche 17 mai à Touches.

dimanche 14 juin à Givry.

En semaine messes à la maison paroissiale jusqu'à Pâques, puis à l'église de Givry.

mardi : chants de louange et laudes à 8h30 et messe à 9h – adoration et confessions de 9h30 à 10h.

mercredi : adoration de 9h à 10h et messe à 18h30.

jeudi : chants de louange et laudes à 8h30 et messe à 9h.

vendredi : adoration de 9h à 10h – adoration et confessions de 18h à 18h30 et messe à 18h30.

*Vous pouvez trouver les **dates** des différentes **rencontres** sur les feuilles affichées aux portes des églises et sur le **site de la paroisse saintsymphorien.net**.*



PÉTANQUE DRACYSIENNE

Après la "trêve" hivernale, nos entraînements officiels redémarreront le 31 mars chaque mardi et vendredi à partir de 15h30.

Voici notre calendrier de l'année :

- Samedi 23 mai : concours à la mêlée
- Samedi 4 juillet : concours intersociétés à Nolay
- Samedi 5 septembre : Maître Joueur

Pour info : depuis quelques années, l'Association "Pèse-Plume" organisait pendant l'été une rencontre à laquelle nous apportions notre participation. Hélas, cette année, cette festivité n'aura pas lieu.

Bonne année sportive à tous !

Que le beau temps soit là lors de tous nos rendez-vous !!!

C'était en mars 2020 !

Les rues étaient vides, les magasins fermés, les gens ne pouvaient plus sortir. Mais le printemps ne savait pas, et les fleurs ont commencé à fleurir, le soleil brillait, les oiseaux chantaient, les hirondelles allaient bientôt arriver, le ciel était bleu, le matin arrivait plus tôt. C'était en mars 2020.

Les jeunes devaient étudier en ligne, et trouver des occupations à la maison, les gens ne pouvaient plus faire de shopping, ni aller chez le coiffeur. Bientôt il n'y aurait plus de place dans les hôpitaux, et les gens continuaient de tomber malades.

Mais le printemps ne savait pas, le temps d'aller au jardin arrivait, l'herbe verdissait. C'était en mars 2020.

Les gens ont été mis en confinement. C'était pour protéger les grands-parents, familles et enfants. Plus de réunion, ni de repas de fête en famille. La peur est devenue réelle et les jours se ressemblaient.

Mais le printemps ne savait pas, les pommiers, cerisiers et autres ont fleuri, les feuilles ont poussé. Les gens ont commencé à lire, jouer en famille, apprendre une langue, ils chantaient sur le balcon en invitant les voisins à faire de même, ils ont appris une nouvelle langue, *être solidaires et se concentrer sur d'autres valeurs.*

Les gens ont réalisé l'importance de la santé, de la souffrance, de ce monde qui s'était arrêté, de l'économie qui a dégringolé.

Mais le printemps ne savait pas. Les fleurs ont laissé leur place aux fruits, les oiseaux ont fait leur nid, les hirondelles étaient arrivées.

Puis le jour de la libération est arrivé, les gens l'ont appris à la télé, le virus avait perdu. Les gens sont descendus dans la rue, ils chantaient, pleuraient, embrassaient leurs voisins, sans masques, ni gants.

Et c'est là que l'été est arrivé, et le printemps ne le savait toujours pas. Il a continué à être là malgré tout, malgré le virus, la peur et la mort. Parce que le printemps ne savait pas, il a appris aux gens le pouvoir de la vie.

Tout va bien se passer, restez chez vous, protégez-vous, et vous profiterez de la vie, du temps qui passe. *(source internet)*

Carnet de deuil

Janine VIEMIEWSKI, née **GRILLOT**, a vu le jour le 5 août 1929 à Châtenoy-le-Royal, dans une fratrie de huit enfants.



Elle a travaillé dans le secteur du textile, jusqu'à son mariage en 1954 avec Joseph VIEMIEWSKI, qui était militaire et qu'elle suivra lors de ses missions. Elle aimait les voyages, et elle était toujours prête à partir. Ainsi, sans hésiter, elle ira vivre à Madagascar où son mari avait été nommé.

Quand ils en reviendront, ce sera avec beaucoup de souvenirs et des amitiés pour toute la vie. Ils s'installent alors à Dracy-le-Fort. Janine mettra tout son cœur dans l'entretien de sa maison et de son jardin, avec l'aide de sa famille. Avec son voisinage, elle tissera des liens d'amitié chaleureux et durables. Elle devient veuve en 1991.

Le couple avait eu quatre enfants, Catherine, Philippe, Christine et Stéphanie, qui ont grandi à Dracy. Pour Janine, sa famille était le centre de ses préoccupations, avec ses neuf petits-enfants et ses huit arrière-petits-enfants, à qui elle a donné toute son affection.

Ces derniers mois, quelques difficultés pour vivre seule l'ont obligée à quitter sa maison, ce qui était une dure épreuve pour elle.

Elle a alors découvert un nouveau lieu de vie, la maison de retraite de Notre-Dame de Marloux, où elle est venue avec toute sa joie de vivre et un humour très apprécié par l'ensemble des personnes qui l'entouraient. Elle a trouvé une nouvelle famille. Ses enfants et petits-enfants remercient les personnels de la Résidence pour toute la chaleur et l'affection qu'ils lui ont apportées.

Mais le 9 décembre 2019 elle est admise en urgence pour un AVC à l'hôpital de Chalon, où quelques jours plus tard, le 23 décembre, elle décède à 90 ans, entourée de sa famille.

Une vie bien remplie. Elle a rejoint son époux, les membres de sa famille, et les amis qui sont déjà partis. Un repos bien mérité, après 90 années passées auprès des siens et de ses amis, qui la remercient pour tout cet amour.

Le "Journal de Dracy" présente ses condoléances à toute sa famille.



Quatrième garçon d'une fratrie de six enfants, **David GRZYMLAS** était né le 11 octobre 1972 à Saint-Avoid en Moselle, où ses parents s'étaient établis après leur retour d'Australie. C'était un enfant vif et curieux. Il a "usé" deux tracteurs d'enfant sur la route qui passait devant le domicile familial. Il filait comme l'éclair et les voitures klaxonnaient souvent.

Quand son papa est venu travailler à *Creusot-Loire Chalon* en 1978, la famille a fait construire sa maison à Dracy. La rue en impasse était devenue pour lui un terrain de jeux. David aimait jouer au foot, au ping-pong. Il a aussi pratiqué le karaté, comme Bruce Lee ! Il s'intéressait à tout ce qui l'entourait : la pêche, avec Patrick ; les

festivals de rock et les concerts de Renaud, avec ses frères Fabien et Fabrice.

Malheureusement, à 14 ans il est gravement accidenté à mobylette, une voiture l'ayant percuté : deux jambes cassées, trauma crânien. Il passera trois années en rééducation et en opérations. Malgré une adolescence et une scolarité un peu chaotiques, il a pu passer son bac pro *Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés* (MSMA) au lycée Balleure.

Après quelques années de CDD et d'intérim dans les travaux publics, il a intégré les services municipaux de Chalon en 1999.

Célibataire endurci, le soir il regardait des films avec son frère Fabien, qui habitait Moroges. Hélas, en 2007, Fabien décède. Et David se retrouve encore plus seul, quand son copain d'enfance Serge PERRET meurt dans un accident de moto.

Mais David pouvait compter sur les siens pour l'épauler. Il appréciait particulièrement les repas de famille, toujours prêt à donner son avis sur tout. Il aimait passer ses vacances en Italie dans la maison des grands-parents maternels. Ces dernières années, il souffrait des séquelles de ses accidents, mais aussi de la solitude, encore aggravée après le décès en mars 2018 de son frère Fabrice, des suites d'une longue maladie

Mercredi 26 février, il devait venir déjeuner à Dracy pour retrouver sa sœur et ses neveux et nièces, qu'il aimait. Dans la nuit, il a été victime d'un AVC à 47 ans. Ce décès subit est un choc pour sa famille et son entourage. Les obsèques religieuses se sont tenues en l'église de Dracy le 29 février et il a été inhumé dans le caveau familial, avec ses frères Fabien et Fabrice. David croyait en Dieu et il est parti rejoindre ses frères.

A sa famille si durement frappée à nouveau, le "Journal de Dracy" adresse toutes ses condoléances.

(source : calendrier des bons laboureurs de 1618)

**Si l'hiver va droit son chemin
Vous l'aurez à la St Martin.
S'il n'arrête tant ne quant
Vous l'aurez à la St Clément.
Et s'il trouve quelqu'en encombrée
Vous l'aurez à la St André.
Mais s'il allait ce ne sais, se l'ai
Vous l'aurez en avril ou may.**

(diction transcrit en français moderne)

Si l'hiver va droit son chemin
Vous l'aurez à la St Martin
S'il n'arrête tant soit peu
Vous l'aurez à la St Clément
Et s'il trouve quelque encombrement
Vous l'aurez à la St André
Mais s'il allait je ne sais jusqu'à quand, si je l'ai su
Vous l'aurez en avril ou may



Photos souvenir du repas des Aînés mardi 14 janvier



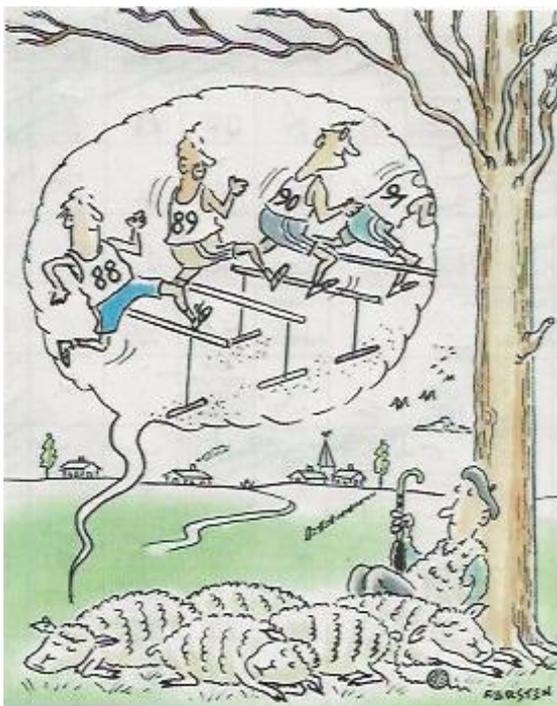
à l'honneur

Huguette GRAS et Maurice VION, les doyens de Dracy

Trompe-l'œil chez un particulier



Sylvie LHUILLIER, qui a déjà réalisé le trompe-l'œil et la fresque de la Bibliothèque



Pour parvenir à trouver un sommeil qui ne vient pas, on dit que les humains peuvent toujours compter les moutons.

Mais comment les moutons s'endorment-ils ?

Selon l'humoriste Jean YANNE, "pour s'endormir, les moutons ne peuvent compter que sur eux-mêmes".

A moins que la réponse ne soit dans ce dessin ...

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les comptes rendus publiés ci-dessous reprennent les extraits les plus représentatifs des séances du Conseil Municipal et ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité du "Journal de Dracy" ou celle de la Municipalité.

Pour des informations officielles, se reporter aux affichages de la Mairie, s'adresser au Secrétariat ou consulter le site mairie-dracy-le-fort.fr.

Conseil Municipal du 11 décembre 2019 – 19h00

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Jean-Bernard TUETEY – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN – Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER.

Absente : Séverine GOMÈS.

Secrétaire de séance : Jean-Bernard TUETEY.

POINT N°1

Objet : Délibération sur l'engagement des investissements 2020

Vu l'article L.1612.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager et mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2020 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2019, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Le total des dépenses d'équipement budgétisé sur l'exercice 2019 s'élevait à 1 567 349,66 €, ce qui fixe le montant des dépenses autorisées sur l'exercice 2019 à 391 837,42 €.

Accord à l'unanimité.

POINT N°2

Objet : Délibération sur les tarifs de location de la Salle Polyvalente

Le Conseil Municipal fixe ainsi les tarifs de la Salle Polyvalente pour l'année 2020 :

	Dracysiens (particuliers)	Extérieurs (particuliers)	Vente commerciale	Société / Commerce dracysien	Associations Locales
Week-end	- 350 € (1 ^{ère} location) - 700 € (2 ^{ème} location dans l'année civile)	700 €	700 €	- 350 € + le nettoyage (1 ^{ère} location) - 700 € (locations suivantes)	- Gratuite + moitié du nettoyage (1 ^{ère} location) - 350 € (locations suivantes)
Semaine	200 €	380 €	320 € + le nettoyage (par jour)	160 € + le nettoyage (par jour)	

Arrhes	Quel que soit le type de location, 30% du tarif seront demandés dès lors que la durée entre la date de réservation et celle de la location est supérieure à 12 mois consécutifs . Les arrhes seront encaissées lors de la réservation et déduits de la facture.	
Cautions	2 000 €	500 €
Caution écran	600 €	
Jour de l'an (veille et lendemain compris)	Location : 2 000 € Caution : 5 000 €	

Il est rappelé :

- Que le locataire devra avoir souscrit une assurance responsabilité civile spécifique pour la période de location de la salle.
- Que la salle est louée sans vaisselle.
- Que la consommation de gaz sera facturée suivant la consommation réelle relevée après chaque location.

Accord à l'unanimité.

POINT N°3

Objet : Délibération sur les tarifs 2020 des encarts publicitaires

Le Maire propose que les tarifs des encarts publicitaires figurant dans le bulletin de fin d'année soient les suivants :

Pour la couverture :

- | | |
|---|--|
| Encart à 70 € TTC (dimension 5 x 9 cm). | Encart à 90 € TTC (dimension 9 x 9 cm). |
| Encart à 130 € TTC (dimension 9 x 13,5 cm). | Encart à 245 € TTC (dimension 19 x 13,5 cm). |
| Encart à 410 € TTC (dimension 19 x 28 cm, soit 1 page). | |

Pour les pages intérieures :

- | | |
|--|--|
| Emplacement simple à 60 € (dimension 9 x 5). | Emplacement double à 100 € (dimension 18 x 5). |
|--|--|

Accord à l'unanimité.

POINT N°4

Objet : Délibération sur les demandes de subvention 2020 (DETR 2020 et Appel à Projets 2020)

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux projets d'investissement seraient éligibles à diverses subventions. Les travaux concernés sont les suivants :

Projet éligible	Subventions	Origine des subventions
Réfection façade de la Salle Polyvalente	DETR	ÉTAT
Installation d'un système de rafraîchissement dans les salles du Groupe Scolaire	Dispositif "Saône-et-Loire 2020"	DÉPARTEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à déposer les demandes de subventions et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

POINT N°5

Objet : Délibération de modifications des statuts du Grand Chalon

Considérant ce qui suit :

En application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), les compétences "eau" et "assainissement" deviennent pour les communautés d'agglomérations des compétences obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2020.

La loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, prévoit en outre pour les communautés d'agglomération, une nouvelle compétence obligatoire relative à la "gestion des eaux pluviales urbaines".

Actuellement, le Grand Chalons exerce d'ores et déjà ces compétences : la compétence "eau" à titre optionnel, ainsi qu'à titre facultatif la compétence "assainissement des eaux usées et, si des mesures doivent être prises en agglomération au sens de l'article R.110-2 du Code de la Route pour assurer la maîtrise de l'écoulement des eaux pluviales ou des pollutions apportées au milieu par le rejet des eaux pluviales, la collecte et le stockage de ces eaux, ainsi que le traitement de ces pollutions en application des 3° et 4° de l'article L.2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales" ;

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2020, le Grand Chalons continuera à les exercer, mais à titre obligatoire. Par ailleurs, deux autres compétences obligatoires des communautés d'agglomération ont fait l'objet de précisions législatives :

- D'une part, la loi n°2018-86 du 7 novembre 2018 relative à l'accueil des gens du voyage et à la lutte contre les installations illicites a précisé la compétence obligatoire en matière d'"accueil des gens du voyage", en y insérant le terme "création" en plus de "l'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° à 3° du II de l'article 1^{er} de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage".

- D'autre part, la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant sur l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique a modifié la compétence "aménagement de l'espace communautaire" en remplaçant la "création et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire" par la "définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt communautaire au sens de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme".

Le 15 octobre 2019, le Conseil Communautaire du Grand Chalons a approuvé le projet de nouveaux statuts applicables à compter du 1^{er} janvier 2020. Les conseils municipaux des communes-membres sont désormais appelés à se prononcer sur :

- La mise à jour des compétences obligatoires du Grand Chalons en y intégrant les compétences "eau", "assainissement" et "gestion des eaux pluviales urbaines" ;
- L'intégration des précisions législatives intervenues concernant les compétences "accueil des gens du voyage" et "aménagement de l'espace communautaire".

A l'occasion de cette modification statutaire, la liste des arrêtés préfectoraux en Préambule est également actualisée.

Le reste des statuts demeure inchangé.

Il est donc proposé au Conseil municipal de se prononcer sur le projet de statuts du Grand Chalons applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts modifiés du Grand Chalons.

POINT N°6

Objet : Crédits scolaires 2019/2020

BUDGET 2020
CRÉDITS FOURNITURES

PAR CLASSE
41,37 pour les classes maternelles
38,00 pour les classes primaires

	2019	2020	Nombre d'élèves	Sous-Total	Situation 2019	TOTAL 2020
Classe 1 M ^{me} LE BRAS / M ^{me} GRISON Petite + Moyenne section	40,96 €	41,37 €	28	1 158,36 €	44,51 €	1 202,87 €
Classe 2 M ^{me} MÈRE / M ^{me} BONDET Grande section + CP	40,96 €	41,37 €	13	537,81 €	9,71 €	813,52 €
	37,63 €	38,00 €	7	266,00 €		
Classe 3 M. GUYOT CE1 + CE2	37,63 €	38,00 €	24	912,00 €	47,43 €	959,43 €
Classe 4 M ^{me} MATTHYS CM1 + CM2	37,63 €	38,00 €	22	836,00 €	22,04 €	858,04 €
TOTAL DU FONCTIONNEMENT 2020				3 710,17 €	123,69 €	3 833,86 €

Accord à l'unanimité.

POINT N°7

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalonnais

→ Conseil Communautaire - 10 décembre 2019

Le Maire recense les principaux points qui ont été abordés lors du dernier Conseil Communautaire :

- Création d'un fonds de solidarité pour l'aide alimentaire d'urgence sur le territoire du Grand Chalonnais en lien avec les associations FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion), Restos du Cœur et Secours Populaire ;
- Approbation de la modification simplifiée n°1 du PLU : cette modification portait sur l'ajustement de plusieurs points du règlement, sur les adaptations du zonage et sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) à Saint-Marcel, Oslon, Virey-le-Grand, Fragnes-La Loyère. Le dossier est consultable à la Direction de l'Urbanisme du Grand Chalonnais, ainsi que sur le site internet de la communauté d'agglomération, à la rubrique "urbanisme" ;
- Adoption définitive du Programme Local d'Habitat 2020-2025 ;
- Création d'un groupement de commande avec la Communauté Urbaine Creusot-Montceau pour l'exploitation conjointe des réseaux de fibre optique ;
- Tarifs eau et assainissement : depuis le 1^{er} juillet 2019, de nouveaux contrats de concession de services d'eau potable et d'assainissement ont été mis en œuvre sur les périmètres de Chalonnais-sur-Saône et du nord de l'agglomération.

Pour ce qui concerne la Vallée des Vaux, le contrat de délégation de service public passé avec le prestataire SAUR arrivera à échéance le 30 juin 2020. Il est donc prévu que le service assainissement des communes de Dracy-le-Fort, Saint-Denis-de-Vaux et Saint-Jean-de-Vaux soit repris en gestion par la régie du Grand Chalonnais, à compter du 1^{er} juillet 2020.

Les communes de Mellecey, Mercurey et Saint-Martin-sous-Montaigu seront, quant à elles, intégrées au contrat de concession du service public du nord de l'agglomération attribué à l'opérateur SUEZ.

POINT N°8

Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

Aucune réunion n'a été organisée depuis la dernière séance du Conseil Municipal.

Informations du Maire

- Dispositif "Participation Citoyenne - Voisins Vigilants"

Suite à la signature d'un protocole entre l'Etat, Dracy-le-Fort et la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal en novembre 2012, la Commune s'est inscrite dans le dispositif de participation citoyenne appelé "Voisins Vigilants", et qui a pour vocation d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité par l'adoption de réflexes simples d'observation, de protection, mais également de solidarité.

Ce dispositif étant plus que jamais d'actualité, une mise à jour de la liste dracysienne des "Voisins Vigilants" s'est avérée nécessaire, liste qu'ont rejointe d'autres administrés. Ce sont donc à présent 25 Dracysiens, dont 2 qui faisaient déjà partie d'un autre dispositif parallèle (sur les réseaux sociaux), qui sont référencés auprès des services de la Gendarmerie.

Une réunion d'information s'est tenue le 5 décembre dernier en présence de l'adjudant-chef TURLOT et du gendarme DE OLIVEIRA, pour rappeler les objectifs de cette démarche, les moyens d'action et les supports pour relayer les renseignements.

- Déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement progressif de la fibre optique à Dracy-le-Fort, le 5 décembre 2019 une rencontre a été organisée avec le nouveau directeur régional d'Orange, M. MARTIN, réunion au cours de laquelle plusieurs points ont été abordés :

- La fibre est apportée en bordure de parcelle privée, ce qui pourrait entraîner des travaux de terrassement à la charge de l'abonné sur la partie privative. Des études au cas par cas peuvent donc être réalisées pour certains raccordements.
- Les deux armoires installées rue de Givry et rue du Domaine de l'Orbize sont opérationnelles ;
- Au 30 novembre 2019, 436 logements sont raccordables et un certain nombre sont déjà raccordés.

Il en reste 158 susceptibles d'être raccordables.

- De plus amples informations sont consultables sur les supports suivants :
 - Internet : <https://reseaux.orange.fr/cartes-de-couverture/fibre>
 - Téléphone : 3900

Malgré quelques difficultés liées à des fourreaux bouchés ou cassés, à des adresses incomplètes ou erronées, et à la non-réception des accords de propriétaires pour le passage de fibre, le déploiement complet de la fibre sur l'ensemble du Grand Chalon serait achevé au 31 décembre 2020.

- **Avis d'enquête publique sur le SRADDET**

Dans le cadre de la loi n°2015-991 du 07.08.2015 (loi NOTRe), il a été confié aux régions l'élaboration des "Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires".

Une enquête publique portant sur le projet de SRADDET de la Région Bourgogne-Franche-Comté et son évaluation environnementale se dérouleront **du 9 décembre 2019 à 9h au 16 janvier 2020 à 17h**.

L'ensemble des documents et un registre en ligne permettant le dépôt direct des contributions sont disponibles à l'adresse électronique suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1798>.

- **Milieu associatif**

- Comité Départemental des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif de Saône-et-Loire

A l'occasion de la journée mondiale du bénévolat 2019, le "Comité Départemental 71 des Médailles de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif" décerne chaque année des trophées aux bénévoles du département. Parmi ces derniers, M. Camille MONNOT a reçu un prix pour son engagement à la "Croix Rouge" pendant 40 ans.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux les chiffres de la fréquentation journalière de l'APC pour les mois d'octobre et novembre 2019, au cours desquels ce sont 81 clients qui ont pu bénéficier de ses services, du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45.

- **Manifestations du C.C.A.S. 2020**

- **17 mai** : Vide-greniers à domicile ;
- **5, 12 et 19 juin** : "Terrasses de Dracy" ;
- **11 octobre** : Bourse aux Jouets et Matériels de Puériculture.

- **Documents disponibles** : le dossier-pressé de la *Commission Permanente du Conseil Départemental* du mois de novembre ; le bilan des activités du SYDESL.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 15 janvier 2020 à 19h en Mairie**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05. Signature pour accord des membres présents.

Conseil Municipal du 15 janvier 2020 – 19h00

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Marie-Claude PALMACE – Jean-Bernard TUETÉY – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusés ayant donné procuration : Stéphane KIRCHE procuration à Olivier GROSJEAN – Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER – Nathalie SCHOUMACHER procuration à Marie-Claude PALMACE.

Excusé : Dominique HOCQUET.

Absente : Séverine GOMÈS.

Secrétaire de séance : Christian WAGENER.

Le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Le remboursement des frais de repas dans le cadre des missions confiées aux agents ;
- L'octroi d'une subvention à l'association "*Les Papillons Blancs*".

Accord à l'unanimité.

POINT N°1**Objet : Délibération pour des subventions aux associations locales***

Le Maire propose les montants suivants pour l'année 2020 :

Association des Anciens Combattants	232,00 €	Amicale pour le don de sang	88,00 €
Association des Parents d'Élèves	392,00 €	Prévention Routière	95,00 €
Société de Chasse	167,00 €	Bibliothèque	1 900,00 €
C.C.A.S.	3 500,00 €	Gymnastique Volontaire	113,00 €
Les Amis de Dracy	220,00 €	Bonheur d'Etre	85,00 €
Association Loisirs	220,00 €	Yoga pour tous	85,00 €
Club Blanc Couleur	215,00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givry	321,00 €
Tennis Club	569,00 €		
Bourgogne Bonsaï Club	171,00 €	PROVISIONS	3 000,00 €
Pétanque Dracysienne	77,00 €	TOTAL	11 450,00 €

* Ces subventions seront versées en février prochain, sous réserve de la présentation du dernier bilan de l'association et du budget prévisionnel 2020.

Accord à l'unanimité.

POINT N°2**Objet : Délibération pour l'enfouissement du réseau France Télécom rue de la Montagne**

Le Maire fait part au Conseil Municipal du projet d'enfouissement du réseau France Télécom intitulé BTS P. "LES VIGNES D'OR" (rue de la Montagne).

Le plan de financement mentionné dans le courrier du SYDESL en date du 12 décembre 2019 précise que le coût estimatif TTC à la charge de la Commune s'élèverait à 14 750 € TTC, soit :

Montant des travaux TTC	29 500,00 €
Participation du SYDESL (50% du montant subventionné)	14 750,00 €
Contribution estimative de la Commune	14 750,00 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte le projet présenté par le SYDESL ;
- Donne son accord sur le montant estimatif de la contribution communale qui s'élève à 14 750,00 € TTC pour les travaux mentionnés ci-dessus ;
- Dit que la contribution communale est inscrite au budget 2020 au compte 65548 et sera mise en recouvrement à l'initiative du SYDESL ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

POINT N°3**Objet : Délibération pour la convention de fourrière avec la S.P.A.**

A l'unanimité, le Conseil Municipal renouvelle la convention de fourrière sans capture avec la Société Protectrice des Animaux de la région de Chagny, à compter du 1^{er} janvier 2020.

POINT N°4**Objet : Délibération pour convention relative à l'utilisation du Dispositif de Recueil (DR) Mobile**

Vu le décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement commun aux passeports et aux cartes nationales d'identité ;

Considérant que le recueil des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité s'effectue désormais de manière déterritorialisée au moyen d'un dispositif de recueil ;

Considérant que l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) met à disposition de la Préfecture de Saône-et-Loire un dispositif de Recueil Mobile aux fins notamment de prendre en charge les demandes de passeports et de cartes nationales d'identité des demandeurs qui sont dans l'incapacité totale de se déplacer vers une mairie équipée (personnes hébergées dans des structures collectives de type EPHAD ou personnes hospitalisées).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de Recueil Mobile avec la Préfecture de Saône-et-Loire dans le cadre des demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, et de tout document s'y rapportant.

POINT N°5**Objet : Délibération pour le remboursement des frais de repas dans le cadre des missions confiées aux agents**

Monsieur le Maire rappelle que les agents territoriaux et les collaborateurs occasionnels d'une collectivité territoriale peuvent bénéficier du remboursement des frais induits par l'exercice de leurs fonctions pour le compte de la collectivité.

Il est alors proposé au Conseil Municipal de retenir le principe d'un remboursement des frais de repas réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite du taux de 17,50 € par repas à compter du 1^{er} janvier 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le principe de ce remboursement.

POINT N°6**Objet : Délibération pour une subvention à l'association "Les Papillons Blancs"**

Dans le cadre de l'accueil et de l'assistance d'un Dracysien en situation de handicap, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la subvention suivante à l'Association "Les Papillons Blancs".

Etablissement	Montant alloué
"Les Papillons Blancs"	50 €
Espace Jean Zay 4, rue Jules Ferry 71100 CHALON-SUR-SAÔNE	

POINT N°7**Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalonnais**→ Réunion "*Octobre Rose*" - 17 décembre 2019

Suite à l'action de sensibilisation de dépistage du cancer du sein "*Octobre Rose*", Carole NEYRAT s'est rendue à la réunion qui dressait le bilan de l'opération ; plusieurs données chiffrées ont été communiquées, à savoir :

- 52 événements proposés au cours du mois sur l'ensemble du Grand Chalonnais ;
- 27 communes organisatrices de diverses manifestations ;
- 30 partenaires associatifs ;
- 7^{ème} édition de "La Chalonnaise", initiée par le Grand Chalonnais Athlétisme avec 4 913 participants pour un bénéfice de 46 000 € reversés à différentes associations ("*Toujours Femme*", "*CoraSaône*", "*Ligue contre le cancer*" ...)

Avec un engagement réel des différents partenaires, une nouvelle édition est d'ores et déjà en cours de préparation pour 2020.

→ Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (C.L.E.T.C.) - 9 janvier 2020

La C.L.E.T.C. s'est prononcée sur le rapport d'évaluation du coût net des charges relatives aux transferts :

- Des Zones d'Activités Économiques "*Les Grandes Terres*" sur la commune d'Oslon et "*Les Plantes*" sur la commune de Saint-Loup-Géanges ;
- De la piscine de Saint-Jean-de-Vaux, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- De la compétence "*politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire*".

Après présentation du rapport, en reprenant les mêmes modalités que celles utilisées lors des derniers transferts de charges, la C.L.E.T.C. a validé à l'unanimité les montants suivants :

Commune	Coût net des charges transférées
Oslon	4 657 €
Saint-Loup-Géanges	11 630 €
Saint-Jean-de-Vaux	2 539 €

Une délibération de chaque conseil municipal devra entériner cette décision intercommunale dans les prochaines semaines.

POINT N°7**Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures****→ Comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux Sud-Ouest Chalon - 12 décembre 2019**

Le Maire a assisté à la réunion du comité syndical organisé le 12 décembre dernier dont les principaux points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- L'adoption du débat d'orientation budgétaire ;
- Le programme 2020 de renouvellement des réseaux pour un montant de 1 632 000 € TTC où figure entre autres Dracy-le-Fort dans le cadre des travaux de la rue de la Montagne (46 800 € HT) ;
- Les autres travaux budgétés :
 - o La réhabilitation de la distribution électrique de la station de pompage à Varennes-le-Grand ;
 - o La réparation des réservoirs de Buxy ;
 - o Le remplacement de tuyauteries ;
 - o La poursuite de l'étude du schéma directeur pour permettre la mise à jour des plans du syndicat.
 - o ...
- La hausse du tarif de l'eau et la revalorisation de l'abonnement, auxquelles la commune de Dracy-le-Fort demeure opposée. Les montants attendus étant à la baisse du fait de la diminution de la consommation des usagers, lors de la réunion il a été proposé d'augmenter à nouveau de 4% le prix du m³, mais aussi de 4% l'abonnement. Monsieur le Maire s'est opposé à ces nouvelles hausses, en rappelant que les problèmes de fuites sur les réseaux existants restent persistants et qu'il serait préférable de s'atteler à leur détection plutôt que d'augmenter la pression tarifaire exercée sur les administrés. Après les débats qui ont suivi et, compte tenu du fait que la position dracysienne était minoritaire lors du vote, les hausses tarifaires suivantes seront effectives au 1^{er} janvier 2020.

	2019	2020 + 4%
Abonnement	49,50 €	51,48 €
Prix au m ³	0,4420 €	0,4597 €

Informations du Maire**- "La Route de Saône-et-Loire" - 21 juin 2020**

Dans le cadre de l'édition 2020 de "La Route de Saône-et-Loire", Dracy-le-Fort accueillera l'arrivée de l'étape 3 le dimanche 21 juin. Les départs décalés seront donnés de Montceau-les-Mines entre 8h30 et 9h20, pour une arrivée échelonnée prévue entre 10h et 11h devant le Centre Orthopédique, rue du Pressoir.

Afin de sécuriser le parcours des coureurs cyclistes, des signaleurs seront positionnés et la circulation sera réglementée par arrêté municipal transmis à la Brigade de Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal. Après le passage de la caravane publicitaire, la circulation sera progressivement réouverte aux administrés.

Une ou plusieurs associations locales tiendront la buvette sur le lieu de l'arrivée.

L'organisation de cette épreuve sportive et la sécurisation de l'itinéraire emprunté a fait l'objet d'une réunion le 14 janvier dernier, en présence de la Municipalité représentée par le Maire, des organisateurs, de la Gendarmerie de Châtenoy-le-Royal, du Centre de Secours de Givry, de la Direction des Routes et des Infrastructures et des Services municipaux. De plus amples informations sur cet évènement seront communiquées aux Dracysiens dans un prochain *Dracy Infos*.

- Recensement de la population au 1^{er} janvier 2020

L'INSEE a adressé à la Commune une notification sur le chiffre de la population dracysienne.

Au 1^{er} janvier 2020, Dracy-le-Fort comptait 1 386 habitants.

- Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle concernant la sécheresse de 2019

Le Maire rappelle qu'en 2018 Dracy-le-Fort figurait dans la liste des communes reconnues en état de "catastrophe naturelle sécheresse".

En 2019 : déclenchement du "plan canicule", du fait de la pluviométrie en baisse sur plusieurs mois, des températures caniculaires enregistrées, des restrictions d'usage de l'eau. Six autres habitations dracysiennes ont constaté des fissures et des lézardes liées directement à ces phénomènes.

Pour la deuxième année consécutive, la Commune a donc sollicité le classement en état de "catastrophe naturelle sécheresse" auprès des services préfectoraux compétents, qui adresseront prochainement notre demande à la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. Une commission interministérielle se réunira ensuite et décidera de la reconnaissance ou non de la Commune en "catastrophe naturelle". Cette décision sera communiquée à la Mairie dans le courant de l'été 2020.

- **Statistiques de la Gendarmerie 2019**

La Compagnie de Gendarmerie départementale de Chalon-sur-Saône dresse le bilan 2019 de ses actions. Il en ressort que la délinquance générale 2019 est identique à celle de l'année 2018, sans augmentation des chiffres globaux. Les atteintes aux biens sont en baisse de 2,7%, sauf en matière de cambriolage, où l'augmentation de 2,5 % mobilise les services de la Gendarmerie.

Pour Dracy-le-Fort, une hausse des atteintes aux biens a été constatée, liée notamment aux derniers cambriolages recensés sur la Commune.

- **Statistiques de l'Agence Postale Communale (APC)**

Le Maire présente aux Conseillers Municipaux les chiffres de la fréquentation journalière de l'APC pour le mois de décembre 2019 : 51 clients ont pu bénéficier des services de l'agence dracysienne ouverte du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45.

- **Remerciements de la famille PROST-COMMARET** pour la dénomination du "chemin François BACHEROT".

- **Document disponible** : lettre du Sénateur DURAIN.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au **mercredi 19 février 2020 à 19h en Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h55. Signature pour accord des membres présents.

Conseil Municipal du 19 février 2020 – 19h00

Présents : Olivier GROSJEAN – Christian WAGENER – Carole NEYRAT – Martial BEUGNET – Stéphane KIRCHE – Marie-Claude PALMACE – Dominique HOCQUET – Nathalie SCHOUMACHER – Jean-Bernard TUETÉY – Georges PAUCHARD – Mireille MENAND.

Excusé ayant donné procuration : Jean SURDEL procuration à Christian WAGENER.

Absente : Séverine GOMÈS.

Secrétaire de séance : Carole NEYRAT.

POINT N°1

Objet : Approbation du compte administratif 2019

Suite à la délibération du 19 juin 2019 approuvant le Budget Primitif 2019, compte tenu du fait que Monsieur Olivier GROSJEAN, Maire, doit quitter la salle lors du vote du Compte Administratif, Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint, assure la présidence de la séance.

Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint, explique le détail du Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre, qui se résume de la manière suivante :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
	RÉALISÉ	RESTES À RÉALISER	RÉALISÉ
DÉPENSES	780 562,25 €	206 094,28 €	954 002,75 €
RECETTES	856 716,77 €	74 230,76 €	1 409 656,94 €
RÉSULTAT	76 154,52 €		455 654,19 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2019.

POINT N°2

Objet : Approbation du compte de gestion 2019

Après s'être fait présenter le budget primitif qui s'y rattache, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrites de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POINT N°3

Objet : Affectation du résultat 2019

Le Maire étant sorti de la salle du Conseil, le Compte Administratif 2019 a été présenté par Monsieur Christian WAGENER, Maire-Adjoint.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019

(pour mémoire, prévision budgétaire : 1 288 933,25 € virement au 023),

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- ❖ Un résultat de clôture de la section de Fonctionnement à hauteur de + 1 541 547,44 € ;
- ❖ Un résultat de clôture de la section Investissement (hors restes à réaliser) à hauteur de – 243 535,17€;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 206 094,28 € en dépenses d'Investissement ;
- ❖ Un solde de restes à réaliser de 74 230,76 € en recettes d'Investissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

375 398,69 € en réserve (compte 1068), afin de couvrir le déficit de clôture d'investissement.

1 166 148,75 €, soit en report à nouveau de fonctionnement.

POINT N°4

Objet : Taux des taxes locales 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient, avant le vote du budget 2020 et en application du Code Général des Collectivités Territoriales, de fixer le montant des taux d'imposition à appliquer pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal, décide pour 2020 de :

- Ne pas augmenter les taux d'imposition ;
- Reconduire les taux suivants :

Taxe d'habitation :	11,86%
Foncier bâti :	18,65%
Foncier non bâti :	61,12%

POINT N°5

Objet : Budget primitif 2020

Vu la délibération n° 07-2020 du 19 février 2020 adoptant le Compte Administratif de l'année 2019 ;

Vu la délibération n° 09-2020 du 19 février 2020 approuvant l'affectation des résultats 2019 ;

Considérant le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Décide de voter le Budget Primitif 2020 de la Commune ;
- Adopte le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2020 comme suit :

FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses : 2 248 901,75 €	Dépenses : 1 955 251,70 €
Recettes : 2 248 901,75 €	Recettes : 1 955 251,70 €

Suite aux réunions des différentes commissions thématiques, Monsieur le Maire remet à chaque membre du Conseil Municipal un récapitulatif des investissements prévus pour 2020 se répartissant de la manière suivante :

VOIRIES	407 000 €	ENVIRONNEMENT	42 000 €
BÂTIMENTS	227 800 €	RYTHMES SCOLAIRES	/
ÉQUIPEMENTS DIVERS	24 000 €	PETITE ENFANCE / PÉRISCOLAIRE	1 600 €
MATÉRIEL SERVICES TECHNIQUES	850 €		
		TOTAL	703 250 €

POINT N°6

Objet : Délibération pour placement financier

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le placement de 49 000 €, souscrit le 29 décembre 2015 auprès du Receveur, arrive à échéance le 13 février 2020 et qu'il conviendrait de le reconduire pendant un an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Donne un avis favorable à la proposition du Maire sur le renouvellement du placement de 49 000 € ;
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

POINT N°7

Objet : Délibération pour subvention à "La Route de Saône-et-Loire"

Dans le cadre de l'organisation de la course cycliste "La Route de Saône-et-Loire" prévue pour le 21 juin prochain, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention exceptionnelle :

Etablissement	Montant alloué
ASPTT CYCLISME Comité d'organisation "La Route de Saône-et-Loire" 14, rue des Vignerons 71460 VAUX-EN-PRÉ	1 500 €

POINT N°8

Objet : Délibération pour la création d'emplois non permanents à temps complet et non complet

Considérant qu'en raison du surcroît de travail en période estivale, ainsi que d'un accroissement temporaire d'activité au cours de l'année scolaire 2019/2020 pour assurer le service périscolaire, Monsieur le Maire propose de :

- Créer un emploi non permanent d'accroissement saisonnier d'activité à temps non complet à 23 heures hebdomadaires ;
- Créer un emploi non permanent d'accroissement temporaire d'activité à temps complet (35 heures hebdomadaires) du 1^{er} avril au 31 décembre 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition du Maire ;
- Décide que les rémunérations seront indexées selon la grille indiciaire du grade d'adjoint technique ;
- Indique que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces agents nommés sont inscrits au chapitre 012 - Charges de personnel.
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs du personnel ;
- Habilite le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer tous documents s'y rapportant.

POINT N°9

Objet : Délibération pour le transfert des Zones d'Activité Economiques (ZAE) "Les Plantes" et "Les Grandes Terres" et d'un équipement sportif

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 9 janvier 2020, afin d'adopter le rapport d'évaluation du coût net des charges transférées liées aux transferts :

- des ZAE "Les Grandes Terres" sur la commune d'Oslon et "Les Plantes" sur la commune de Saint-Loup-Géanges ;
- de la piscine de Saint-Jean-de-Vaux, au titre des équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- de la compétence "politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire".

La CLETC a approuvé à l'unanimité le rapport, et en particulier la méthode d'évaluation des charges transférées et le coût net de ces dernières pour chaque commune-membre.

Le montant des charges transférées par commune concernée est évalué comme suit :

Commune	Coût net des charges transférées
Oslon	4 657 €
Saint-Loup-Géanges	11 630 €
Saint-Jean-de-Vaux	2 539 €

Le niveau des charges transférées est nul pour les autres communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve le rapport de la CLETC du 9 janvier 2020 et autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

POINT N°10

Objet : Comptes rendus des activités du Grand Chalon

→ Conseil communautaire - 28 janvier

Monsieur le Maire s'est rendu à la séance du Conseil Communautaire au cours de laquelle ont été abordés les points suivants :

- La création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur la réserve foncière SaôneOr ;
- L'inscription de l'Espace Habitat Conseil dans la démarche Effilogis, service initié par la Région pour 2020-2022 qui a pour objectif de démultiplier les rénovations énergétiques performantes des maisons individuelles en Bourgogne / Franche-Comté ;
- La contractualisation avec le "Conseil d'Architecture Urbanisme Environnement" (CAUE) de S-et-L ;
- La création d'un guichet numérique des autorisations d'urbanisme ;
- Le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui a fait ressortir les grandes orientations suivantes :
 - o Le gel des tarifs des prestations apportées aux grands-chalonnais ;
 - o La maîtrise de l'endettement ;
 - o La poursuite de l'accompagnement des projets communaux ;
 - o L'étude du budget prévisionnel et des principaux investissements pour 2020 (accroissement du soutien à Nicéphore Cité, implantation d'un demi-échangeur autoroutier de SaôneOr, aménagement du quartier de la Sucrerie, mise en œuvre du schéma directeur cyclable, la révision du PLUi, la mise en conformité de l'aérodrome...) ;
 - o ...

POINT N°11

Objet : Comptes rendus des syndicats et autres représentations extérieures

→ Amicale pour le Don de Sang bénévole- 24 janvier 2020

Monsieur le Maire et Madame PALMACE se sont rendus à l'Assemblée Générale de l'"Amicale pour le Don de Sang" au cours de laquelle les rapports d'activités, le bilan financier et le rapport moral présentés ont fait apparaître une diminution du nombre des donateurs de sang au cours de l'année 2019, diminution explicable en grande partie par la délocalisation d'une collecte à l'extérieur de Givry.

→ Conseil d'école - 13 février 2020

Monsieur KIRCHE s'est rendu au Conseil d'Ecole, au cours duquel ont été abordés les points suivants :

- Les effectifs prévisionnels pour l'année scolaire 2020/2021 (88 enfants : 36 en maternelle et 52 en élémentaire) ;

- Les crédits alloués pour les fournitures scolaires (41,37 €/enfant en maternelle et 38 €/enfant en élémentaire) ;
- La poursuite des différentes actions du projet d'école 2018/2021 centré sur l'*étude de l'espace* ;
- Le résultat du sondage relatif à la restauration scolaire organisé par les élus du Conseil d'Ecole (95% de participation, 51% des familles sondées souhaiteraient un changement de prestataire et une flexibilité nouvelle) ;
- Le suivi des "Plans Particuliers de Mise en Sûreté" et les consignes de sécurité ;
- Le bilan, ainsi que les manifestations à venir organisées par l'Association des Parents d'Elèves.

Informations du Maire

- Déploiement de la fibre optique

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la Commune, une nouvelle entreprise offrira bientôt ses services aux Dracysiens. Aucune date n'a encore été communiquée à ce sujet.

- Fonds d'Agglomération pour l'Aide à la Promotion des Activités Sportives 2020 (FAAPAS)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour 2020 ce fonds intercommunal a été reconduit, fonds pour lequel (comme en 2018 et 2019) plusieurs associations sportives dracysiennes sont éligibles (*Bourgogne Bonsaï Club - Tai Chi Chuan / Pétanque Dracysienne / Association Galop de la Tuilerie / Gym volontaire / Tennis Club de Dracy / Yoga pour tous*), entre lesquelles sera répartie une enveloppe de 9 263 €.

- Associations

➔ Compte rendu consultable des Assemblées Générales

- Les Amis de Dracy ;
- Le Crazy Patch.

➔ Remerciements pour l'attribution d'une subvention pour 2020

- Les Papillons Blancs ;
- Bibliothèque pour Tous ;
- Tennis Club ;
- Association des Parents d'Elèves.

- Fréquentation de l'Agence Postale Communale (APC)

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les chiffres de la fréquentation de l'APC pour le mois de janvier 2020 : 33 clients ont pu bénéficier des services de l'agence dracysienne ouverte du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45.

- Permanences des élections municipales

Dans le cadre du scrutin des élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars prochains, le bureau de vote sera ouvert **de 8h00 à 18h00**.

Un tableau des permanences sera établi et envoyé à chaque Conseiller.

- Documents disponibles

- ✓ La lettre des services de l'Etat en Saône-et-Loire ;
- ✓ La lettre des Sénateurs MERCIER et ÉMORINE ;
- ✓ Le dossier-presse de la *Commission Permanente* du Conseil Départemental - février 2020.

- Transmission de documents

- Bulletin d'information n°32 du Grand Chalon.

- Intervention de Monsieur WAGENER

« Cette réunion est la dernière à laquelle je participe, la première remontant à 1983 !

C'est une page qui se tourne, c'est le moment de marquer ce que furent ces 37 années qui ont fait de notre village ce qu'il est aujourd'hui. Lorsque les Dracysiens nous ont fait confiance en 1983, les finances de la Commune étaient pour le moins contraintes. La raison en était simple : les élus en place avaient décidé la construction du Groupe Scolaire (terme de l'époque) ; une décision courageuse au

regard des possibilités financières. Merci à eux d'avoir su anticiper, même si, par la suite, nous avons réalisé la salle de motricité, la 5^{ème} classe et l'Espace Périscolaire.

Depuis, et à chaque mandat, Dracy s'est transformé et la situation financière n'a fait que de s'améliorer, tout en augmentant le patrimoine immobilier.

J'ai - nous - avons un regret, celui de ne pas avoir pu acquérir à ce jour l'ensemble immobilier du 4, Place de la Mairie sur lequel nous avons pourtant exercé notre droit de préemption et ce depuis plusieurs années. J'ose espérer que les équipes qui seront en place puissent concrétiser la décision d'achat de ce bien de 5 860 m², ce qui pourrait permettre d'accueillir, comme imaginé à l'époque, les ateliers municipaux, des espaces pour la vie associative, des logements pour de jeunes couples afin de rajeunir la population et pourquoi pas un espace multimédia.

Les finances de notre commune sont saines à ce jour avec une réserve de 350 000 € et un endettement quasi inexistant.

C'est donc avec le sentiment du devoir accompli que nous laissons une situation que beaucoup peuvent envier.

Tout est donc en place pour que les prochaines équipes soient en mesure de répondre aux demandes des habitants, non pas pour que Dracy soit "le village où il fait bon vivre" (formule un peu vide) mais plutôt une commune où chacun veut vivre ! Car, en fait, ce sont les administrés qui doivent décider, les élus eux n'étant que les "faiseurs".

Je souhaite donc aux nouvelles équipes autant de satisfactions qu'en ont connues leurs devancières.

Les Dracysiennes et les Dracysiens de toutes générations méritent qu'on leur apporte ce qu'il y a de meilleur !»

- Intervention de Monsieur GROSJEAN

«Avant de clôturer la séance qui sera la dernière de cette mandature, je tenais tout simplement à remercier chaleureusement les conseillers municipaux pour leur engagement envers notre village et pour leur participation dans tous les projets menés depuis 2014 et pour certains d'entre eux depuis plus longtemps. Nous ne manquerons pas de nous revoir sous d'autres instances ou à d'autres moments. Merci à vous !»

La réunion du prochain Conseil Municipal est prévue pour le **lundi 8 avril 2019 à 19h en Mairie**. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30. Signature pour accord des membres présents.



Salle Polyvalente nouvelles décorations



RESPONSABLES LOCAUX

LA MUNICIPALITÉ

Le Maire (la première réunion du nouveau Conseil Municipal devrait se tenir le 8 avril 2020)

Les Adjointes

(le numéro de téléphone personnel est à utiliser seulement en cas d'urgence)

Permanence des élus : Monsieur le Maire et les Adjointes *sur rendez-vous*.

Contacter le Secrétariat de la Mairie ☎ 03.85.44.31.23

LES PRÉSIDENTS OU RESPONSABLES D'ASSOCIATIONS

Anciens Combattants	créée en 1929	Monsieur	Michel ROUZIER
Société de Chasse	1931	Monsieur	Serge GUICHET
Pétanque Dracysienne	1968	Monsieur	Yves RICHARD
Journal de Dracy-le-Fort	1977	Monsieur	Marc GRÉGOIRE
Parents d'Elèves	1977	Monsieur	Adrien MESKEL
Tennis Club	1980	Monsieur	André BLANCHET
Loisirs	1981	Monsieur	Gilbert BOBILLOT
Les Amis de Dracy	1983	Monsieur	Bernard SIMARD
Bonsaï Club	1987	Monsieur	Michel HOUCHOT
Bibliothèque	1988	Madame	Jocelyne WURTZ
Paroisse Informations	1990	Madame	M. Christine CHALÉAT
Gym. Volontaire	1997	Madame	Françoise VIGIER
Crazy Patch	2001	Madame	Jeanne BAYOL
Blanc Couleur	2001	Madame	Jacqueline LARGE
Zen Patch	2003	Madame	Yvonne GRÉGOIRE
Bravo Guillaume	2005	Monsieur	Sylvain LOISEAU
Bonheur d'Etre	2013	Madame	Chantal SCHNEIDER
Yoga pour tous	2013	Madame	Jeanne BAYOL

Heures d'ouverture :

Bibliothèque : mercredi et vendredi de 16h30 à 19h. (aux heures d'ouverture : ☎ 03 85 44 31 23, puis taper 3)

Mairie du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 et le samedi de 9h à 12h. ☎ 03 85 44 31 23

L'agence postale du mardi au vendredi de 8h15 à 11h45. ☎ 03 85 44 32 00

Levées du courrier : du lundi au vendredi à **15h30**, le samedi à **11h**.

Déchetterie de Châtenoy-le-Royal

Horaires d'été (à partir du passage à l'heure d'été) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-19h – dimanche 9h-12h

Horaires d'hiver (à partir du passage à l'heure d'hiver) :

du lundi au samedi : 9h-12h et 14h-17h – dimanche 9h-12h

SERVICES D'URGENCE

Gendarmerie Châtenoy-le-R ¹	☎ 03 85 98 97 40	Centre antipoison (Lyon)	☎ 04 78 54 14 14
Gendarmerie (en cas d'urgence)	Composer le 17	Aide à domicile	☎ 03 85 44 30 80
Pompiers	Composer le 18	Ecole de Dracy	☎ 03 85 44 57 13
SAMU / Médecin de garde	Composer le 15	Rens ^{nts} d'ordre administratif	Composer le 39 39
ou	☎ 03 85 42 45 90	SAUR (Service des eaux)	☎ 03 85 97 16 16
Hôpital de Chalon	☎ 03 85 44 66 88	Dépannage E.D.F.	☎ 0 810 333 071
Clinique S ^{te} Marie (Chalon)	☎ 03 85 47 61 00	Dépannage G.D.F.	☎ 0 810 433 071
Centre Orthopédique	☎ 03 85 87 55 00		

Le "Journal de Dracy" ne constitue pas un document contractuel.

Il est réalisé par l'équipe du "JOURNAL DE DRACY-LE-FORT" Association Loi 1901 créée en 1977.

18, rue de l'Église 71640 DRACY-LE-FORT

lejournaldedracylefort@free

Boulangerie Pâtisserie



Jean-Pierre CICALA

BOULANGERIE DE DRACY LE FORT
1, rue du bourg 71640 Dracy-le-fort

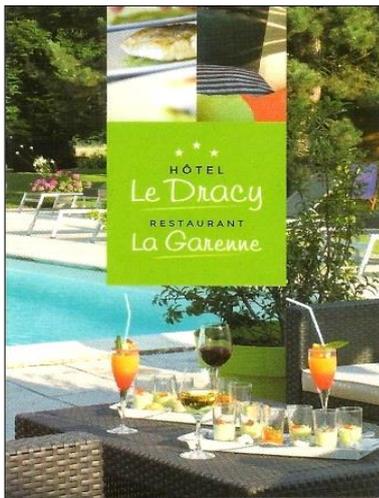
Tel: 03 85 94 14 85



ANTONIN RODET

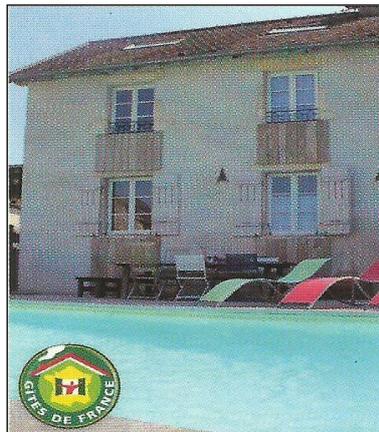
DEPUIS 1875

55 Grande Rue, 71640 MERCUREY
tel: 03 85 98 12 12 site : rodet@rodet.com
ouverture: hiver : L au V 10h-12h & 14h-17h
& été : tous les jours 10h-12h & 14h-18h sauf S&D 18h30



WWW.LEDRACY.COM

4, RUE DU PRESSEUR
71640 DRACY-LE-FORT
TÉL. +33 (0)3 85 87 81 81
FAX +33 (0)3 85 87 77 49
info@ledracy.com



Le Séchoir à Houblon
Chambres d'hôtes

Nicolas Gauvain
3 rue de l'église
71640 DRACY-LE-FORT

03.45.28.32.14 / 06.41.45.42.04

ngauvain-le-sechoir@hotmail.com
www.gites-de-france.com

AD CARROSSERIE DESPREY

DESPREY AUTOMOBILES

☎ 03 85 98 96 90
VEHICULES NEUF & OCCASIONS

CARROSSERIE - PEINTURE - MECANIQUE - DEPANNAGE

Route d'Autun - Z.A. la Tuilerie - 71640 DRACY LE FORT
Fax 03 85 98 96 91 - email carrosserie.desprey@wanadoo.fr

Meilleur apprenti de France

MARC CAEIRO
Spécialiste rénovation
Varennes-le-Grand 71240

2016
HANDIBAT

- Tous travaux en neuf et en rénovation
- Tous types de poses
- Revêtements de sols intérieur et extérieur : carrelages, pierres, dallages...
- Pose faïences salles de bain, douche à l'italienne, construction de meubles carrelés sur mesure
- Réalisation de chape

Tel : 06 46 74 60 45 marco.ski@hotmail.fr

20 ans
de Passion
à vos côtés

CHELI



TOYOTA



LEXUS
RÉPARATEUR AGRÉÉ



SUBARU

Chalon sud - Sevrey Allée des Erables - RN6
☎ 03 85 42 76 76

2 adresses pour
mieux vous servir

Zone de Chatillon Montceau-les-Mines
☎ 03 85 67 71 71



RENDEZ-VOUS SUR
WWW.ERIC-CHELI.COM



MOREY
TRAITEUR

À votre service depuis 1951

www.morey-traiteur.fr



Pierre Morey : 22, av. Charles de Gaulle - 71880 Châtenoy-le-Royal

03 85 87 83 36

Médaille d'or 2013
Concours du meilleur jambon persillé de Bourgogne

LE VILLARD
BAR
RESTAURANT



MENU DU JOUR
DU LUNDI AU VENDREDI 6h-15h
TEL 03.85.87.98.02
71640 DRACY LE FORT

Abdel EL QZABRI
06 38 71 43 01
8 rue Hector Berlioz - 71880 CHATENOY LE ROYAL
abdel.facade-71@hotmail.fr

Revêtements muraux et sols
Petits travaux de maçonnerie
Carrelage - Faïence
Crépi - Façade
Maçonnerie paysagère




Pinto
PLÂTRERIE
PEINTURE
RAVALEMENT

Z.A. La Tuilerie 71640 DRACY LE FORT
Tél. & Fax. 03 85 87 98 87



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Ludivine LAURENT
Chargée de Clientèle des Particuliers

Jimmy SOARES
Chargé de Clientèle des Particuliers

Tél. : 09 74 50 32 44*
llaurent@groupama-ra.com
jsoares@groupama-ra.com

8 boulevard de Verdun - 71640 Givry

Régis Dumont

COURS DE PIANO
À DOMICILE

Cours de soutien - Formation Musicale
Enfants - Adultes - Seniors

06 80 58 23 10



« Au cœur de la note »
« Au cœur de la note » peut vous faire bénéficier d'une réduction d'impôts sur les frais engagés. Renseignez-vous.



quadripub
CRÉATION | RÉALISATION



tél. **0385 87 74 75**
1, allée du Champ Pacaud - Dracy le Fort
enseigne@quadripub.com



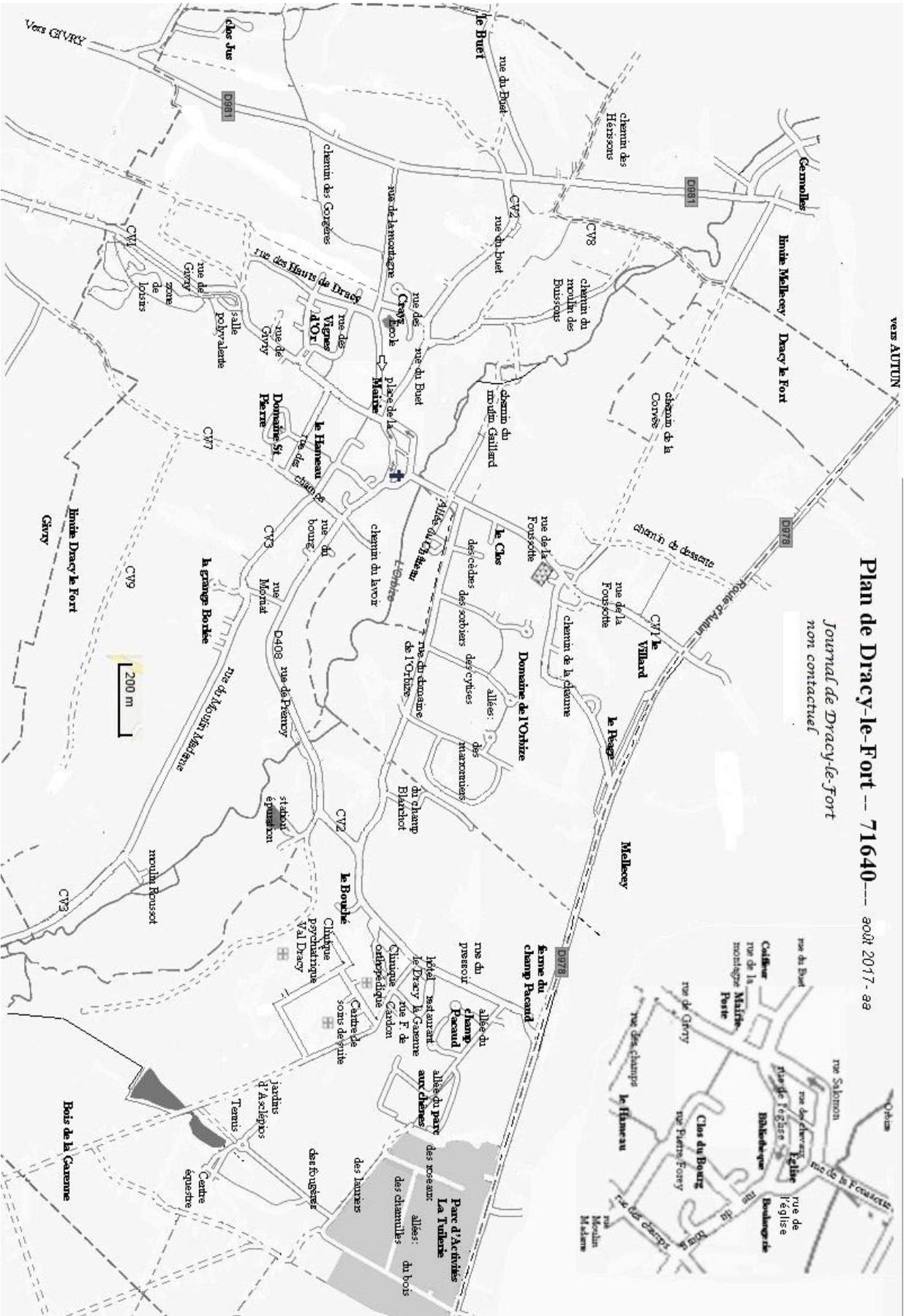
DOMAINE DE CARDON

dégustation - vente
propriétaire - récoltant
tél. 07 86 55 06 58

*Remerciements du "Journal de Dracy"
aux Annonceurs et aux généreux Donateurs*

Plan de Dracy-le-Fort -- 71640 -- août 2017 - 9a

Journal de Dracy-le-Fort
non contactuel



vers AUTUN

Unité Mallevey Dracy le Fort

Cernottes

chemin des Hérissons

CV8

chemin du moulin des Buissons

CV2

rue du Buët

le Buët

CV7

rue de la montagne

chemin des Gorgères

CV1

chemin des Hérissons

CV1

zone de loisirs

vers CIVRY

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978

0978